

LA SEMAINE AFRICAINAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4241 du Vendredi 2 Août 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CAMPAGNE «ETRE CITOYEN EN LIGNE»

Philippe Mvouo indigné du non accompagnement des pouvoirs publics

(P.3)

SECURITE SOCIALE

Pour un code du travail amélioré

Le ministre d'Etat Firmin Ayessa à l'ouverture de la session ordinaire de la Commission nationale consultative du travail (P.12)



ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Clôture du jubilé des 80 ans de la basilique Sainte-Anne du Congo



*Les évêques,
les membres
du comité
d'organisation
et des officiels*

(P.9)

EDITORIAL **Pléthore**

CANAL+

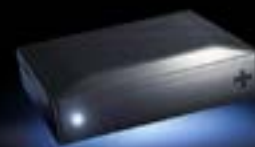


NOUVEAU

DECODEUR CONNECTE

LA NOUVELLE EXPERIENCE CANAL+

92 92
CANAL+ CONGO



ETUDE MAZAMBA MILANDOU
Maître Ulrich MAZAMBA MILANDOU
NOTAIRE

Diplômé en Droit des Affaires de l'Université CHEIKH ANTA DIO de Dakar, SENEGAL

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu par Maître **Ulrich MAZAMBA MILANDOU**, Notaire soussigné, en son Etude sise au numéro 349, Boulevard Charles DE GAULLE, Immeuble RAKOTO, en face de la Pharmacie Croix du Sud, B.P.: 5261, Tél.: 06 663 38 90/05 520 61 22, Centre-Ville Pointe-Noire, République du Congo, en date du 1er Juillet 2024, enregistré au domaine et timbres à **POINTE-NOIRE CENTRE, le 04 Juillet 2024, sous folio 123/76 N°5132**,

Il a été procédé, en date du 1^{er} Juillet 2024, à la création de la société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée société **THEO MARITIME TRANSIT CONGO, en sigle «T.M.T.C»**, à savoir:

Forme juridique: Société à responsabilité limitée unipersonnelle ;

Dénomination: THEO MARITIME TRANSIT CONGO, en sigle «T.M.T.C» ;

Capital social: Le capital social est fixé à 1 000 000 F. CFA, divisé en 100 parts de dix mille Francs (10.000) CFA chacune ;

Siège social: Centre-ville Pointe-Noire, en face de l'Eglise Évangélique du Congo ;

Objet social: La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays: Transit, Manutention, Acconage, Consignation et Transport Maritime et Terrestre, Import-Export ;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier ;

Gérance: la société a pour gérant Monsieur **DENG SHAI** ;

Immatriculation: la société est immatriculée au Registre du commerce et du crédit sous le numéro **RCCM CG/PNR/01-2024-B13-00136**, du 10/07/2024

Pour insertion,
Maître Ulrich MAZAMBA MILANDOU

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG,

Notaire à Pointe-Noire, République du Congo, en son Etude sise Avenue Charles De Gaulle (au-dessus des Ets JAKANE, à côté du restaurant JAIPUR, en diagonale de PARK N'SHOP), Boîte Postale: 1161, Téléphone: (242) 05.523.85.38 ; 06.631.74.01.

INSERTION LEGALE

Le Notaire ci-dessus nommé a, suivant acte authentique, reçu le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre, enregistré **Folio 108/3 n°1786**, procédé à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée à caractère unipersonnel ;

Dénomination: «**LA CONGOLAISE D'INSPECTION ET SERVICE**», en sigle **CIS** ;

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays:

-Inspection, contrôle des produits pétroliers & autres ;

-Mise à disposition du personnel On et Off-shore ;

-Prestation de services On et Offshore ;

-BTP-Génie civil sur sites pétroliers & autres.

Capital: FRANCS CFA UN MILLION (1.000.000) ;

Siège: Centre-Ville Pointe-Noire, Immeuble Miambanzila 2^e étage, face Hôtel Elais; Téléphone: 06 679 54 04, Pointe-Noire, République du Congo ;

Gérant: Monsieur **TATY Rodrigue Pierre-Ange** ;

R.C.C.M.: La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B12-00107**.

Pour avis,
Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG.



Bureau de la Représentation au Congo
BP : 2465 ; Tél. : (242) 663 83 29 – 666 33 56 ; Fax : 00 47 241 37 332
Brazzaville

Brazzaville, le 25 juillet 2024

AVIS D'APPEL D'OFFRE

Titre : RFP/CG/008/2024 – FOURNITURE DE SERVICE TRAITEUR POUR LE BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'OMS AU CONGO

La Représentation de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) au Congo vous invite par la présente à soumettre des propositions dans le cadre de la présente invitation à soumissionner (RFP) relatif à l'objet cité ci-dessus.

Ce dossier d'appel d'offre est disponible à la guérite du Bureau de la Représentation de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) au Congo à l'adresse suivante :

Organisation Mondiale de la Santé

Avenue Charles De Gaulle, Enceinte Cité Louis Pasteur

à côté du Laboratoire National de Santé Publique

Brazzaville Congo

*** Vous pouvez vous le procurer en emmenant une clé USB neuve.**

Les soumissions devraient être présentées conformément aux prescriptions de la RFP et parvenir au plus tard le **16 août 2024 à 23 h 59 (heure de Brazzaville)** conformément aux dispositions énoncées dans le RFP.

Les soumissionnaires potentiels qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur des questions techniques, contractuelles ou commerciales peuvent le notifier par courrier électronique à l'adresse **afwcocgbill@who.int** (utiliser la référence **RFP/CG/008/2024**). Les demandes de clarification devraient nous parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de soumission.

L'OMS-CONGO attend avec intérêt votre soumission et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux opportunités commerciales proposées par l'OMS.

Cordiales salutations,

Country Support Services (CSU)

CAMPAGNE «ETRE CITOYEN EN LIGNE»

Philippe Mvouo indigné du non accompagnement des pouvoirs publics

Le Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) a mené du 20 au 24 mai 2024 dans les chefs-lieux des départements, une campagne de sensibilisation sur l'usage responsable des réseaux sociaux, dénommée: «Etre citoyen en ligne». Le vendredi 27 juillet dernier a eu lieu la restitution des résultats. L'occasion pour Philippe Mvouo de s'indigner du non accompagnement des pouvoirs publics. Il les a invités à compatir et à se mobiliser pour enrichir le rapport.

«Les résultats qu'on attend ne peuvent pas être vus, ni palpés comme si c'était quelque chose de matériel. Ces résultats participent de l'attitude et de la conscience des autres. Or, la conscience n'est pas matérialisable. On ne décrète pas un comportement. Il y a beaucoup plus un fait de culture, qui nous interpelle. Les résultats, c'est le constat que nous ferons lorsque nous trouverons nous-mêmes, dans la société, les utilisateurs des réseaux sociaux, lorsque nous verrons qu'il y a des changements qui s'opèrent», a indiqué Philippe Mvouo, tout en annonçant les résultats, selon lui, «mitigés de cette campagne». Pour le coordonnateur de la campagne, Joachim Mbanza, cette campagne

destinée à toucher le citoyen congolais dans l'usage responsable des moyens de communication, est une réponse contributive du CSLC, face à la persistance du phénomène de déviance morale. «La campagne est partie d'une grande réflexion au sein du Conseil suivant les analyses et des interpellations venant des organisations internationales et nationales sur la nécessité de combattre le discours de haine et la désinformation dans les médias et les réseaux sociaux. Au total, 13 délégations ont été déployées pour mener cette campagne à travers des actions d'affichage de banderoles, de rencontres et d'échanges avec les autorités et les forces vives locales; de sensibilisation des publics civils», a dé-



Philippe Mvouo



L'assistance

claré le coordonnateur. Selon lui, l'un des points communs de toute la délégation est que cette initiative a été bien accueillie partout avec des propositions de l'améliorer et le souhait de la voir pérennisée.

Aybienevie
N'KOUKA-KOUDISSA

5^e EDITION DE LA MANOEUVRE ECOLE "MANECO 5"

«Pour une Force publique professionnelle, aguerrie et interopérable»

Un exercice inter composantes de poste de commandement (CPX), dénommé "MANECO 5", s'est déroulé du 15 au 25 juillet dernier à l'Académie militaire Marien Ngouabi. Sous le thème: "Après reconquête, le groupement des Forces mixtes est engagé en opération de sécurisation dans une région frontalière terrestre et liquide". Surnommé "Opération Guèye" (entendez panthère dans une langue de la Sangha), il met en situation les élèves officiers d'active de l'Académie militaire Marien Ngouabi ainsi que les stagiaires du diplôme d'état-major interarmées (DEMIA) et du cours des futurs commandants d'unité (CFCU). Aussi sont impliqués des officiers des Forces armées congolaises (F.A.C), de la Gendarmerie nationale, et ceux du commandement des Forces de police qui, en qualité de coachs et d'observateurs, appuient les joueurs.

Organisé par le commandement des écoles des F.A.C qui a reçu la mission de le monter et de le conduire, cet exercice durera dix jours. Il a pour objectif d'affiner les compétences, en planifiant la conduite et la prise de décision des apprenants. Il s'appuie sur un scénario fictif, mettant en situation les officiers de la Force publique, les stagiaires du cours d'état-major interarmées et du cours des futurs commandants

d'unités ainsi que les élèves officiers dans le cadre d'une opération de maîtrise de la violence dans une région frontalière, terrestre et liquide. Il permettra également aux élèves et aux stagiaires de mettre en exergue tous les enseignements acquis au cours de cette année académique 2023-2024. Parlant du but principal de l'exercice, le général de brigade Charles-Victoire Bantadi, commandant des écoles des F.A.C,



Le général de division Guy-Blanchard Okoi

coordonnateur de la MANECO 5, a souligné qu'il s'agit d'atteindre trois objectifs principaux: "créer un cadre concret et réel pour faire connaître et apprendre aux apprenants l'organisation, la planification et la conduite d'une opération à différents niveaux; inculquer aux élèves et stagiaires l'esprit de la réflexion avant d'agir et de développer la culture d'être une force de proposition pour leurs chefs. Ces capacités nécessitent une expertise indivi-

duelle, solide et une ouverture d'esprit agissante; analyser les connaissances individuelles et collectives, identifier les points forts et les points faibles pour préconiser les voies d'améliorations". Tout en précisant que: "Maneco 5 donne à nos apprenants les leviers nécessaires pour appuyer les différents états-majors dans leurs différentes structures d'appartenance dans le montage des exercices". Lançant la manoeuvre, le gé-

Editorial

Pléthore

avons-nous seulement combien d'entreprises ont coulé dans ce pays parce que suffoquées par les charges lourdes? Des charges surtout dûes à la pléthore des agents? Chacune des fois qu'un haut fonctionnaire est nommé chez nous, la tradition veut que tout son village devienne haut-fonctionnaire avec lui. De l'agent de nettoyage au Directeur de cabinet, nous voulons qu'il n'y ait plus d'interprète à chercher lorsqu'on veut donner un ordre. C'est le patois du chef qui s'érige en langue officielle de communication dans l'entreprise. Nous nous bercions de l'illusion que cette pratique, pourtant ouvertement condamnée, était sur le déclin. Qu'elle faisait progressivement place à un peu de diversité nationale. Et donc à moins de tribalisme. Il faut se rendre à l'évidence: il n'en est rien! Les mœurs en la matière ont la vie dure. Car, même dans les administrations au-dessus de tout soupçon, la question traditionnelle qui vous accueille, quelle que soit sa formulation, est: «de quel coin es-tu mon frère?»

«Mon frère» oui, pour ne pas être trop direct dans la question de rigueur: es-tu de mon ethnie, de mon département (on ne doit plus dire région, pour ne pas susciter le tribalisme. Comme si, de ne plus parler de venin suffisait à éliminer les serpents!). Mais il reste que, pauvreté, atavisme ou attachements tribaux, notre entourage professionnel trahit nos attaches au village. Et notre obligation à y rester fidèles. Nous ne faisons pas autrement, parce que nos devanciers nous ont montré cet exemple. Et tous les discours contre la corruption, les antivaleurs, le tribalisme... se fracasseront contre cette réalité de tous les instants.

Il y a quelques semaines, la visite du Président de la République dans le Caucase s'est signalée par une délégation inflationniste de 74 accompagnateurs, entre conseillers, techniciens et autres personnels divers. Tous justifiés? Tous moins pesants dans les budgets et tous rentables à la République? Il s'agit ici d'un domaine réservé où on peut objecter que le pays doit se donner les moyens de sa diplomatie. Mais qu'en est-il de notre autre délégation hyper-inflationniste, des quatre athlètes «encadrés» par plus d'une trentaine d'officiels aux J.O. de Paris!

Tout se fait comme si, par affinités, il fallait gonfler les équipes et donner la chance à chaque cousin, fils ou ami de profiter d'un voyage officiel où les perdiems et les frais de mission sont garantis. L'économie, la prudence dans la gestion ne comptent plus. Pas même le prestige d'une Nation qui fait débarquer sans gêne ses équipes de pléthore devant de prestigieuses cours à séduire pour des résultats moindres!

Albert S. MIANZOUKOUTA



Permettre aux stagiaires de travailler ensemble (Ph. d'arch.)

ral de division Guy-Blanchard Okoi, Chef d'Etat-major général des F.A.C, a souligné: "Dans un monde que tout le monde constate en pleine mutation, où des menaces et défis sécuritaires deviennent de plus en plus protéiformes, l'exigence d'avoir une Force publique professionnelle, aguerrie et in-

teropérable, devient bien plus qu'une nécessité. A cet effet, nous devons nous préparer à faire face à des situations de plus en plus complexes, nécessitant des décisions adéquates dans l'urgence".

Alain-Patrick MASSAMBA



ANNONCE : CHEF DE PROJET GBF, WWF-CONGO (H/F)

Dans le respect de ses valeurs : le courage, la collaboration, le respect et l'intégrité, le WWF recherche pour son bureau en République du Congo, un **CHEF DE PROJET GBF, WWF-CONGO (H/F)**, dynamique et engagé, qui sera basé à Brazzaville (50%) et Ouessou (50%).

Missions principales: Sous la supervision du Directeur de la Conservation du WWF-Congo, le Chef de Projet a pour mission principale de coordonner et d'accélérer la mise en œuvre du Projet GBF-CLC. Faciliter la participation des communautés locales et des peuples autochtones (CLPAs) des paysages du TRIDOM (Tri National Dja-Odzala-Minkébé) et Interzone Congo (ETIC), dans la révision de la Stratégie Nationale et Plan d'Action Biodiversité (SNPAB) en s'assurant que leurs droits et rôles sont reconnus ; et continuer à soutenir le processus vers la création de la première aire de conservation dirigée par les communautés dans le Messok Dja.

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leur candidature : (CV et lettre de motivation) à l'adresse suivante : **applications@wwfcog.org**

Date limite de soumission des candidatures : **09 Août 2024.**



ANNONCE: DIRECTEUR DU PARC NATIONAL NTOKOU PIKOUNDA (H/F)

Dans le respect de ses valeurs : le courage, la collaboration, le respect et l'intégrité, le WWF recherche pour son bureau en République du Congo, un **DIRECTEUR DU PARC NATIONAL NTOKOU PIKOUNDA (H/F)**, dynamique et engagé, qui sera basé au Parc National Ntokou Pikounda, République du Congo.

À PROPOS DU RÔLE :

Le **Directeur du PNNP** aura une large expertise dans la gestion des aires protégées. Il assurera la mise en œuvre directe du plan de travail annuel. Le Directeur assurera les synergies entre les différents acteurs et financements au sein du PNNP. Il travaille en étroite collaboration avec les partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du parc pour obtenir des résultats de conservation optimaux. Le Directeur supervise et coordonne la mise en œuvre de toutes les activités dans le **PNNP** avec l'ensemble de l'équipe du WWF et de l'ACFAP. Le Directeur dirige l'unité de gestion du parc «La Coordination» ensemble avec le Directeur Adjoint (ACFAP) et agit en tant que Secrétaire pour le Comité de Gestion du Parc. Il appuie le Directeur Adjoint du Parc dans la supervision du personnel de l'ACFAP/MEF travaillant dans les domaines de l'application de la loi. Le Directeur est le superviseur principal du personnel du Parc recruté pour travailler dans les domaines du biomonitoring, du tourisme, des infrastructures, de la gestion financière, de la logistique et des activités de développement communautaire et collabore avec les partenaires et parties prenantes pour réaliser les objectifs du parc.

COMMENT POSTULER ?

Avons-nous éveillé votre intérêt ?

Pour postuler à ce poste, veuillez préparer votre CV (en français) et une lettre de motivation (une page) décrivant succinctement en quoi votre profil correspond aux exigences, compétences et capacités clés requises pour cette fonction. Les deux fichiers doivent être soumis au format .doc(x) ou .rtf, via ce formulaire en ligne : **www.mis.tl/ CV.**

Si vous avez besoin d'un aménagement raisonnable pour remplir cette candidature, passer un entretien, effectuer un test préalable à l'emploi ou participer au processus de sélection des employés, veuillez contacter **Mission Talent.**

Après avoir soumis votre candidature, vous recevrez une confirmation automatisée. Si vous ne la recevez pas ou si vous avez des questions générales concernant la soumission de votre candidature, veuillez écrire à **Mission Talent.**

Date limite de soumission des candidatures : **09 Août 2024.**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES
ET DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DE DOLISIE NIARI-BOUENZA-LEKOU MOU

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

ANNONCE LEGALE

ANNONCE LEGALE N°103/2024/BCHPF.N.B.L.

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur, Chef de Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'Immatriculation en vue de l'établissement des Titres Fonciers est en cours. Cette procédure concerne les Immeubles suivants :

N°	N° de réquisitions	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR.	DEP.	REQUERANTS
01	5102 du 24/05/2024	Plle : 17	Bloc : 20	Section : J	Superficie : 744.00m²	Bacognis, rue Michel Moutsatsi	N°1	NIARI	MATETE MOUNOI Julien Ignace
02	5068 du 04/04/2024	Plle : 9	Bloc : 111	Section : I	Superficie : 372.00m²	69, rue du NIARI	Circonscription Foncière n°1 NKAYI	BOUENZA	BASSONAMA MOUANDA Jean Claude
03	5095 du 15/04/2024	Plle : 517	Bloc : /	Sect.: C	Superficie : 540.00m²	Mont-Fleury Dolisie	N°1	NIARI	MOUSSAVOU IKETSE Angèle Désiré
04	4094 du 04/02/2021	Plle : 09	Bloc : 06	Section : P2	Superficie : 400.00m²	Congo Tôle	Sous-préfecture de LOUVAKOU	NIARI	BITSINDOU MATONDO Georges Cheric Patchirel
05	2566 du 09/01/2014	Plle : 07	Bloc : 39	Section : P2	Superficie : 400.00m²	Congo Tôle	Sous-préfecture de LOUVAKOU	NIARI	MONKAM Patrice
06	5119 du 17/06/2024	Plles : 8 et 7bis	Bloc : 65	Section : J	Superficie : 1200.00m²	Cité urbaine NKAYI	Circons. Foncière n°1 -Mouana-nto	BOUENZA	VOUKOULOU Gaël Fredy
07	5112 du 11/06/2024	Plles : Domaine	Bloc : 37 bis	Section : B	Superficie : 8800.00m²	Capable MADINGOU	Circons. Foncière de MADINGOU	BOUENZA	Enfants MOUKOUBOUKA Prosper
08	5122 du 19/06/2024	Plle : 5	Bloc : 20	Section : H ex E	Superficie : 400.00m²	Bilendé Loutété	Circons. Foncière Loutété	BOUENZA	ELAPIE Paterne Dimitri
09	5071 du 12/04/2024	Plles : 1 ;2 ;3 et 4	Bloc : 198	Section : C	Superficie : 1720.00m²	Domaine MOUKEMBO NKAYI	Circons. Foncière n°2 Soulouka	BOUENZA	MAMBOUNDOU Rémy
10	5114 du 12/06/2024	Plle : 10	Bloc : 10	Section : C	Superficie : 1017.39m²	OCH Loutété	Circons. Foncière de LOUTETE	BOUENZA	MANDELLO NSAGNA DIAMBOU Mireille
11	5025 du 07/03/2024	Plles : 6	Bloc : 22	Section : D	Superficie : 581.15m²	4 MVOUBA SIBITI	Commune de SIBITI	LEKOU MOU	Église Impact Centre Chrétien "ICC"
12	5049 du 28/03/2024	Plle : Domaine	Bloc : /	Section : A2	Sup. : 10.005.00m² soit 1ha.	2.MATIBI SIBITI	Commune de SIBITI	LEKOU MOU	ÉTAT CONGOLAIS MIDDLE (Gendarmerie Nationale)
13	5051 du 28/03/2024	Plle : /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 1.632.00m²	MALEKE	District de MAYEYE	LEKOU MOU	ÉTAT CONGOLAIS MIDDLE (Gendarmerie Nationale)
14	5058 du 28/03/2024	Plle :Domaine Agro-past	Bloc : /	Section : /	Sup. : 20.027.50m² soit 2ha.	Congo – Malembé	District de SIBITI	LEKOU MOU	KABOULOU MISSIE Humbert Yves et Enfants
15	3808 du 04/11/2019	Plle : 453	Bloc: N48bis	Section : P	Superficie : 500.00m²	LOUADI 4	Circons. Foncière n°2 NKAYI	BOUENZA	BOUCKOULOU Caleb Gédéon
16	1872 du 03/07/2013	Plle : 14	Bloc : 45	Section : I	Superficie : 544.14m²	Baongo Dolisie	N°1	NIARI	NGONGO BAMBI Jean
17	5099 du 16/05/2024	Plle : 16	Bloc : 58bis	Section : I	Superficie : 337.00m²	Baongo Dolisie	N°1	NIARI	Société SILICONE CONNECT
18	4903 du 27/09/2023	Plle : 09	Bloc: 15bis	Section : L1	Superficie : 400.00m²	LISSANGA Dolisie	N°2	NIARI	MALOUANGOU Jean Marie
19	4989 du 25/01/2024	Plles : 807 et 809	Bloc : 84	Section : A1	Superficie : 1500.00m²	Cité Emeraude Dolisie	District de LOUVAKOU	NIARI	MAVOUNGOU NGOMA Dny Wilfried
20	4990 du 25/01/2024	Plles : 04 ;05 et 06	Bloc : 66	Section : A1bis	Superficie : 1500.00m²	Cité Emeraude Dolisie	District de LOUVAKOU	NIARI	MAVOUNGOU NGOMA Dny Wilfried
21	4421 du 17/01/2022	Plles : 1 ;2 ;3 et 4	Bloc : 50	Section : C	Superficie : 2000.00m²	Dakar (Mataba)-Madingou	Circonscription foncière de Madingou	BOUENZA	PONGUI Martine
22	4908 du 28/09/2023	Plles : 05 et 06	Bloc : 14	Section : P	Superficie : 800.00m²	KITSITSIDI Dolisie	District de LOUVAKOU	NIARI	NGAYA Dieudonné Madishon
23	4690 du 14/12/2022	Plle : 1 à 4	Bloc : 3	Section : N	Superficie : 2000.00m²	CQ7 BOUANS	Circonscription foncière de Bouansa	BOUENZA	MBONGO Françoise
24	4839 du 03/07/2023	Plle : 05	Bloc : 147	Section : P	Superficie : 400.00m²	FORSPAK Dolisie	District de LOUVAKOU	NIARI	Mme. NGOMA née NGOMBE Léontine
25	5001 du 20/02/2024	Plles : 1 à 10	Bloc : 2	Section : N	Superficie : 5000.00m²	CQ7 BOUANS	Circonscription foncière de Bouansa	BOUENZA	MBONGO Françoise
26	5023 du 07/03/2024	Plle : Domaine	Bloc : /	Section : B	Superficie : 6394.79m²	Camp Sic ex Boulangerie Mouanza	Circonscription foncière de Mouyondzi	BOUENZA	MISSENGUE Victor Ethan
27	4964 du 05/12/2023	Plles : 01 et 02	Bloc : 16	Section : L3	Superficie : 811.17m²	LISSANGA	N°2 Dolisie	NIARI	KENGANI MAPEKANI Félicien Bonel
28	5011 du 27/02/2024	Plles : Ter. coutumières	Bloc : /	Section : /	Superficie : 589ha77a93ca	Village NTSANGOU	Circonscription foncière de Mouyondzi	BOUENZA	Famille MIMBOUNDI DE NTSAGOU
29	4362 du 23/11/2021	Plle : 13	Bloc : 04	Section : Q	Superficie : 400.00m²	Mangandzi (MBOUMBOU Bernadette)	N°1	NIARI	NSIMBA Richardson
30	2149 du 18/02/2014	Plle : 05	Bloc : /	Section : /	Superficie : 400.00m²	AÉROPORT	N°1	NIARI	TSIMBA Adèle
31	5075 du 16/04/2024	Plle : /	Bloc : /	Section : /	Sup. : 402553.491m² soit 0ha25a53ca	Village MBOUKOULOU	Sous-préfecture de Louvakou	NIARI	MATETE MOUNOI Julien Ignace
32	4277 du 0/09/2021	Plle : 01 bis	Bloc : /	Section : P2	Superficie : P2	4 points Cardinaux	Sous-préfecture de Louvakou	NIARI	BINKOUNI BIBILA Dairen Rollin
33	5074 du 16/04/2024	Plle : /	Bloc : /	Section : /	Sup. : 449982.25m² soit 44ha99a83ca	Village MBOUKOULOU	Sous-préfecture de Louvakou	NIARI	MATETE MOUNOI Julien Ignace
34	5082 du 26/04/2024	Plle : 33	Bloc : 03	Section : /	Superficie : 900.00m²	Bacognis Dolisie	N°1	NIARI	Église de Jésus-Christ de L'esprit de Vérité (EJCEV-BIMA)
35	4958 du 23/11/2023	Plle : 12	Bloc : 76	Section : J	Superficie : 600.00m²	MBOUKOU	N°1	NIARI	MISSIE MAMOUNA Jorphella
36	5026 du 12/03/2024	Plle : 14	Bloc : 34	Section : L	Superficie : 600.00m²	TSILA Dolisie	N°2	NIARI	BIBALOU Jeannette
37	4647 du 16/11/2022	Plle : zone rurale	Bloc : /	Section : /	Sup. : 10.000.00m² soit 1ha00a00ca	Village MOUKONDO	Sous-préfecture de Louvakou	NIARI	SOCIETE BNZ – SARL
38	4678 du 08/12/2024	Plle : 10	Bloc: 10bis	Section : S	Superficie : 400.00m²	KITSITSIDI	N°2	NIARI	ILAHOU-KADI Remy Franck Yvon
39	4917 du 04/10/2023	Plle : 01	Bloc : 08	Section : L3	Superficie : 400.00m²	LISSANGA MBOUNDA	N°2	NIARI	MAKAYA THIECESS Tony Deimaux
40	4745 du 21/03/2023	Plles : 03 et 04	Bloc : 60	Section : M4	Superficie : 800.00m²	LISSANGA	N°2	NIARI	MASSALA Adam Wilfrid
41	4983 du 12/07/2024	Plle : /	Bloc : /	Section : /	Sup. : 22278.74m² soit 2ha22a78ca	Village MATSENDE	District de Louvakou	NIARI	Société Sino-Congo Forêts (SI.CO.FOR)

Au delà de deux (02) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera recevable (Art, 26 de la loi 17/2000 portant régime de la Propriété Foncière).

Dolisie, le 12 Juillet 2024
Pour Insertion Legale

Paterne Dimitri ELAPIE
Inspecteur des Impôts

DIPLOME

Un mémoire sur la gestion des ressources humaines au CHU-B

L'œuvre est des dames Audrée Gisèle Nkoundji Bela et Larissa Alida Babiengue Mokinzwa. Les deux impétrantes ont présenté leurs travaux à l'Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises (ESGAE), samedi 27 juillet dernier, sous le thème: «La gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences du personnel soignant au sein du CHU-B», pour l'obtention du diplôme de master professionnel en management des ressources humaines.

Le jury a apprécié favorablement les travaux des deux candidates et a délibéré en leur accordant la note de 16 sur 20 avec la mention très bien. Dans leur jeu de rôle, Larissa Alida Babiengue Mokinzwa a présenté l'introduction et la

méthodologie, et sa condisciple Audrée Gisèle Nkoundji Bela s'est chargée des résultats et de la conclusion; quatre parties composent leur travail. Elles ont justifié le choix de leur thème par le souci de montrer l'importance des ressources



Les dames Audrée Gisèle Nkoundji Bela et Larissa Alida Babiengue Mokinzwa

humaines dans un centre hospitalier, mais aussi de savoir comment parvenir à une saine gestion de ses ressources incluant l'application d'un outil de suivi comme la mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. «Analyser l'évolution du personnel médical dans cette institution hospitalière; identifier le besoin en personnel médical, d'ici à 2034; analyser le système de gestion prévisionnel des effectifs du

personnel soignant mis en place; proposer des actions susceptibles de contribuer à l'amélioration de ce système», font partie des objectifs spécifiques. Il en découle que le système de gestion prévisionnelle des effectifs du personnel soignant au CHU-B souffre de faiblesses. Les relever passe par les bonnes pratiques de gestion des ressources humaines.

Gaule D'AMBERT

POINTE-NOIRE

Des malvoyantes sensibilisées sur les violences basées sur le genre

Le phénomène de violences prend de plus en plus de l'ampleur dans la société dite moderne. L'Action des femmes aveugles pour le développement (AFAD), en partenariat avec l'ONG «Viens et vois», a organisé un atelier de sensibilisation et de prévention des risques sur les violences basées sur le genre (VBG), à l'endroit d'une cinquantaine de femmes vivant avec handicap visuel de Pointe-Noire.

C'était le 2 juillet 2024, dans la salle de réunion de Caritas, à Foucks, dans le 3^e arrondissement Tié-Tié, sous la supervision de Thérèse Kamangou, présidente de l'AFAD. En présence de Dieudonné Mbimi, vice-président de l'association Viens et vois, représentant la mission évangélique braille, Alphonse Kikondi, président de l'Association congolaise pour le bien-être familial (ACBEF), antenne de Pointe-Noire. S'exprimant en kituba, pour mieux se faire comprendre, les deux orateurs, Dieudonné Mbimi et Alphonse Kikondi, qui se sont relayés à la tribune, pour rappeler aux femmes et filles aveugles et malvoyantes victimes au quotidien des violences de tout genre, sociale, économique... que seule la dénonciation de ces actes auprès des autorités compétentes et à la Justice pourra mettre fin à ce phénomène. Au cours des échanges interactifs, Alphonse Kikondi, s'appuyant sur des exemples concrets, a expliqué aux malvoyantes la nécessité de connaître la loi Mouebara, pour en faire usage, en cas d'agression. «Seule la dénonciation auprès des autorités administratives compétentes, judiciaires, policières pourra mettre fin à ce phénomène», a-t-il martelé. L'occasion a également permis à trois femmes aveugles et malvoyantes de s'exprimer sur des violences dont elles ont été victimes par le passé. Satisfaites, les partici-

pantes se sont engagées à mettre en application les enseignements reçus pour tenter d'arrêter ce phénomène. Elles ont tout de même souhaité que ce genre d'activité puisse se pérenniser pour leur bien-être.

Equateur Denis NGUIMBI



AVIS DE RECRUTEMENT

Le Cabinet BUSIINE CONSULTING SARL recrute des agents d'assistance à la clientèle pour le compte d'un client spécialisé dans les pari-sportifs.

Lieu : Brazzaville

Profil & qualités recherchés :

- Niveau Bac +2 minimum,
- Maîtrise du français, des langues locales courantes et un bon niveau d'anglais,
- Avoir le sens de l'écoute,
- Disposer d'une aisance relationnelle,
- Patience, persévérance et probité morale requise,
- Avoir des bonnes connaissances en informatique,
- Être motivé ; rigoureux et disponible,
- Capacité d'analyse et de synthèse,
- Être jeune (20 à 35 ans de préférence) de nationalité congolaise,
- Esprit d'équipe,
- Expérience dans un poste similaire dans la spécialité du client, sera fortement appréciée.

Composition du dossier :

- CV détaillé, portant une adresse mail et un n° de téléphone fiable du candidat,
- Lettre de motivation d'une page maximum,
- Casier judiciaire & certificat de nationalité,
- Copie du dernier diplôme.

Transmission du dossier : les dossiers sont à transmettre obligatoirement par mail à l'adresse suivante : cabinetbusiineconsulting@gmail.com
Les dossiers physiques ne sont pas recevables.

Date limite de réception des dossiers : 12 août 2024.

Nota bene : Seuls les candidats présélectionnés et répondant aux critères du client seront convoqués pour la phase d'entretien.

COUP D'OEIL EN BIAIS

Une manifestation pacifique étouffée dans l'œuf à Brazzaville

Pour avoir tenu le 26 juillet dernier à Brazzaville une manifestation non autorisée, des activistes ayant organisé une marche pacifique ont été dispersés, arrêtés par la Police et jetés au gnouf où ils ont passé plusieurs heures. Il s'agit «d'une poignée de jeunes entraînés par Cedrick Balou», rapporte la page Facebook Arsène Séverin. «Ils réclamaient l'amélioration des conditions de vie pour les jeunes et, surtout, la réalisation des promesses faites aux jeunes par le Gouvernement», précise ce confrère. Ces jeunes ont été finalement libérés, «mais promettent de revenir plus vigoureux», affirment-ils.

E2C : la privatisation est inéluctable !

Une commission interministérielle a été mise sur pied pour assister le Gouvernement dans le choix du futur opérateur privé à qui seront confiées, via un contrat d'affermage, la distribution et la commercialisation de l'électricité. La majorité des Congolais pense que l'amélioration de la fourniture d'électricité passe par la privatisation de la société Energie électrique du Congo (E2C), l'une des grandes entreprises du pays, malades. Ils attendraient cette privatisation comme un peuple attend son sauveur.

CRF : paiement de la pension sous pression

Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, qui a reçu le mardi 23 juillet 2024 une délégation des organisations syndicales des retraités relevant de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), a promis à ces derniers de payer, immédiatement, la pension du mois de mai 2024 et celle du mois de juin avant le 15 août prochain. Habités à ce langage, les retraités ont confié qu'ils n'en seront convaincus que lorsque les banques afficheront... Si le mois de mai est en train d'être effectivement payé, pour celui de juin, ils n'y croient pas encore. Force est de constater que c'est souvent sous la pression d'un sit-in que la pension est versée par le Gouvernement. Ce qui est bien dommage.

Dramatique concert Mike Kalambay à Kinshasa : au moins 9 morts !

Des milliers de spectateurs au Stade des Martyrs de Kinshasa, en République Démocratique du Congo, samedi 27 juillet 2024, pour le concert du célèbre artiste-musicien gospel, Mike Kalambay. Mais l'entrée au stade dont la capacité est de 80.000 places, ne s'est pas faite sans difficultés. Dans la bousculade, des spectateurs tombés, ont été piétinés. Le bilan est effroyable : au moins 9 morts par étouffement et plusieurs blessés. Les victimes ont été acheminées dans les hôpitaux pendant que le concert se poursuivait. Le ministre de la Justice, Constant Mutamba, a instruit l'inspecteur général de la police judiciaire et l'auditeur général des forces armées afin d'engager des enquêtes et interpellier notamment les organisateurs. La star Mike Kalambay, elle, est libre et a pris part à une réunion avec les autorités. Il paraît qu'il n'était au courant de rien. Prochainement, les organisateurs feront beaucoup plus attention.

COMMUNIQUE

Les familles ZOULA et OTERO, demeurant au 155 rue Louingui Ouenzé, informent parents, amis et connaissances ainsi que le personnel du ministère de la Communication et des médias, qu'une messe d'action de grâces sera dite le dimanche 04 août 2024 à 10 heures à l'église Notre Dame des Victoires (Sainte Marie de Ouenzé) à l'occasion des 45 jours du décès de leur fille ZOULA Princilia Durcile.

Soyez les bienvenus
Union de prières





MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE



PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 007/MPSIR/2024/UGP PRACAC RECRUTEMENT DE L'EXPERT EN GENIE CIVIL DU PRACAC

I- CONTEXTE

Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC). L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant du crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Recrutement de l'Expert en Génie civil du Projet**.

II- TACHES ET RESPONSABILITES

Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet à qui il rend compte de ses activités, l'Expert en Génie civil du Projet servira d'interface entre l'Unité de Gestion du Projet et divers partenaires impliqués dans l'exécution des études techniques et des travaux portuaires. Il sera entre autres chargé de :

- Planifier l'ensemble des phases des chantiers et de vérifier leur bon fonctionnement tout en s'assurant du respect des réglementations en vigueur, du suivi financier et du respect des délais ;
- Effectuer la revue des études et rapports produits par les consultants et les maîtres d'œuvre, y compris la vérification des choix techniques, et du chiffrage des coûts, en collaboration avec les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre du projet ;
- Assurer l'accompagnement de l'ensemble des activités liées aux audits techniques du projet ;
- Assurer les relations techniques avec les homologues et les structures gouvernementales, locales et privées engagées dans le projet ;
- Assurer la coordination technique entre les interventions des différents consultants de la composante ;
- S'assurer que les activités sont réalisées conformément au calendrier prévu ;

- Assurer le suivi et l'évaluation des indicateurs liés aux infrastructures ;
- Etablir les prévisions de décaissement relatifs aux travaux dont il a la charge ;
- Assurer la production et la transmission au Coordonnateur d'un état trimestriel du tableau de bord du suivi des réalisations physiques (réalisé du trimestre échu, prévu du trimestre suivant) et des cibles des indicateurs dont il est responsable ;
- Vérifier la qualité et la conformité des documents de sûreté et autres garanties ;
- Préparer et suivre la notification des instruments administratifs nécessaires au démarrage des travaux.
- Superviser et suivre toutes les actions d'administration des contrats du projet ;
- Suivre l'évolution des prestations et des travaux ;
- Contribuer au reporting des principaux résultats des travaux aux parties prenantes ;
- Suivre la mise en œuvre effective des mesures de « mitigation » des risques environnementaux et sociaux liés au projet etc.

III- QUALIFICATIONS REQUISES

- L'Expert en Génie civil du Projet devra présenter le profil suivant :
- Avoir une formation supérieure de niveau ingénieur (Bac+5), avec une spécialisation en Génie civil, travaux public ou équivalent ;
 - Avoir une expérience professionnelle générale d'au moins dix (10) ans en qualité d'ingénieur civil ou ingénieur BTP ;
 - Avoir une expérience spécifique dans le domaine des études et dimensionnement des structures de bâtiments, d'ouvrages d'art ou d'infrastructures portuaires ;
 - Avoir assumé la fonction d'ingénieur dans des projets de complexités similaires ;
 - Avoir une bonne compétence en gestion de projet et en coordination d'équipes pluridisciplinaires ;
 - Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique en général, des outils Office (Word, Excel, PowerPoint) et de l'internet en particulier ;

- Avoir une maîtrise des logiciels de conception et d'analyse d'ingénierie ;
- Avoir une bonne connaissance et une expérience du contexte d'exécution des projets de développement au Congo et/ou dans la sous-région ;
- Avoir une connaissance des procédures de passation de marchés financés par la Banque mondiale et les autres bailleurs de fonds internationaux serait un atout ;
- Avoir la capacité de travailler en équipe, de proposer des solutions aux problèmes techniques complexes et prendre des initiatives ;
- Avoir une excellente compétence en communication et en rédaction de rapports techniques ;
- Avoir une bonne expression orale et écrite en français, et parler au moins une langue nationale serait un atout.

IV- METHODE DE SELECTION

Les candidats seront sélectionnés par comparaison de CVs conformément au Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de septembre 2023.

V- DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant : **une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience**, doivent être déposés sous pli fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **14 août 2024 à 16H00**, heure locale avec la mention : « Candidature au poste d'Expert en Génie civil du PRACAC ».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 12 /Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 06 931 00 10/06 666 92 82
E-mail : pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO
Fait à Brazzaville, le 29 juillet 2024

Le Coordonnateur,
Benoît NGAYOU



MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE



PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 008/MPSIR/2024/UGP PRACAC RECRUTEMENT DE L'EXPERT EN VOIES NAVIGABLES DU PRACAC

I- CONTEXTE

Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC). L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant du crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Recrutement de l'Expert en Voies navigables du Projet**.

II- TACHES ET RESPONSABILITES

Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet à qui il rend compte de ses activités, l'Expert en Voies navigables du Projet servira d'interface entre l'Unité de Gestion du Projet et divers partenaires impliqués dans l'exécution des études techniques et des travaux sur les voies navigables.

Il sera entre autres chargé de :

- Clarifier et décrire les activités identifiées et retenues pour l'amélioration de la navigabilité du fleuve Congo et son affluent l'Oubangui ;
- Valider les descriptions techniques des activités à mettre en œuvre ;
- Suivre de manière rapprochée et régulière l'exécution du planning approuvé de mise en œuvre des activités dont la gestion est confiée aux agences d'exécution, notamment le GIE-SCEVN ;
- Identifier les opportunités et les défis pour l'amélioration de

la navigation fluviale ;

- Proposer des améliorations techniques des voies navigables, y compris les techniques de dragage et de balisage ;
- Identifier et signaler les risques liés à l'exécution du projet ;
- Proposer des solutions de "mitigation" aux risques d'exécution des activités ;
- Conduire les missions de supervision des travaux sur les lieux du déroulement des activités fluviales ;
- Collaborer avec les parties prenantes locales, nationales et régionales pour coordonner les activités de mise en œuvre du projet ;
- Dresser des rapports mensuels de l'état d'avancement technique et préparer les avis de l'UGP pour trouver des solutions techniques aux problèmes posés dans la réalisation des activités ;
- Exploiter les rapports périodiques en vue de proposer des solutions aux problèmes posés ;
- Contribuer et organiser les séances d'examen et de validation des études dans le domaine des voies navigables ;
- Suivre l'exécution des contrats et autres prestations de travaux des voies navigables etc.

III- QUALIFICATIONS REQUISES

- L'Expert en Voies navigables du Projet devra présenter le profil suivant :
- Avoir un diplôme universitaire de niveau Bac+5 minimum ou niveau Master en navigation, en génie maritime, en aménagement fluvial ou dans une discipline connexe ;
 - Avoir une expérience professionnelle générale et pertinente d'au moins dix (10) ans dans les domaines de l'amélioration fluviale ou de gestion des équipements d'aménagement des voies navigables ;
 - Avoir une expérience dans la conception de projets techniques

- pour le balisage et l'aménagement des voies d'eau ;
- Avoir une expérience spécifique dans la gestion des voies navigables, de balisage et d'amélioration d'accès portuaire ;
- Avoir une expérience spécifique dans l'exploitation et l'entretien des voies navigables ;
- Avoir une connaissance des techniques de dragage, de balisage et d'entretien des voies navigables ;
- Avoir une excellente compréhension des normes et réglementation internationales en matière de navigation fluviale et de protection de l'environnement.
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement du Projet (zone d'intervention), constitue un atout ;
- La connaissance des procédures de mise en œuvre des projets de développement financés par les bailleurs de fonds multilatéraux, en particulier la Banque Mondiale, constitue un atout ;
- Avoir la maîtrise du français
- Avoir une excellente compétence en communication, en rédaction de rapports techniques et en travail d'équipe.

IV- METHODE DE SELECTION

Les candidats seront sélectionnés par comparaison de CVs conformément au Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de septembre 2023.

V- DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant : une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience, doivent être déposés sous pli fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **23 août 2024 à 16H00**, heure locale avec la mention : « Candidature au poste d'Expert en Voies navigables du PRACAC ».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 12 /Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 06 931 00 10/06 666 92 82
E-mail : pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO
Fait à Brazzaville, le 29 juillet 2024

Le Coordonnateur,
Benoît NGAYOU

AFRIQUE DU SUD

L'ex-président Jacob Zuma exclu de l'ANC

Jacob Zuma, l'ex-président sud-africain a été exclu lundi 29 juillet 2024 par son ancien parti, le Congrès national africain (ANC), après avoir créé un nouveau parti politique qui s'est présenté aux récentes élections du pays. Le parti Umkhonto we Sizwe de Zuma, également connu sous le nom de parti MK, a obtenu près de 15% des voix au niveau national et est devenu le troisième parti de l'Afrique du Sud. Cela a largement contribué à ce que l'ANC perde sa majorité parlementaire pour la première fois depuis son arrivée au pouvoir en 1994.

Depuis, l'ANC a formé un gouvernement d'unité avec plusieurs partis, dont son principal rival, l'Alliance démocratique. Bien qu'il ait dénoncé l'ANC et dirigé le MK, qui est désormais le parti d'opposition officiel de l'Afrique du Sud, Jacob Zuma a insisté sur le fait qu'il restait membre du parti au pouvoir. Son ex-



L'ANC a mis dehors Jacob Zuma

pulsion fait suite à une audience disciplinaire qui s'est tenue il y a quelques jours. L'ANC avait suspendu son adhésion en janvier. D'après le secrétaire général de l'ANC, Fikile Mbalula, «Zuma avait été reconnu coupable par le parti de porter atteinte à l'intégrité de l'ANC en dirigeant un parti rival, qui dispose actuellement de 85 sièges au Parlement sud-africain. Il a activement porté atteinte à l'intégrité de l'ANC et a fait campagne pour déloger l'ANC du pouvoir tout en affirmant qu'il n'avait pas rompu son adhésion. Sa conduite est in-

conciliable avec l'esprit de la discipline organisationnelle et la lettre de la Constitution de l'ANC». Le parti MK de Zuma a dénoncé l'expulsion et accusé la commission disciplinaire de l'ANC de se comporter comme un «tribunal kangourou». Par contre, Zuma a déclaré qu'il appartenait au vrai ANC, pas à celui de l'actuel président Cyril Ramaphosa, qui a pris ses fonctions après que Zuma a été poussé à démissionner en 2018 sur fond d'allégations de corruption».

Alain Patrick MASSAMBA

ETHIOPIE

L'ONU annonce la hausse du bilan des victimes du glissement de terrain

L'agence humanitaire de l'ONU (OCHA) a affirmé le 25 juillet 2024 que le bilan du glissement de terrain survenu le 22 juillet dans une zone difficile d'accès du Sud de l'Ethiopie est désormais de 257 morts au moins et pourrait atteindre les 500 tués. «Les opérations de secours se poursuivent et les habitants creusent principalement à mains nues ou avec des pelles faute d'autres options».



Les secours à pied d'oeuvre pour retrouver les corps des victimes

«Le bilan devrait augmenter jusqu'à hauteur des 500 morts, selon les informations communiquées par les autorités locales», précise OCHA. Les opérations de secours se poursuivent sur place avec des moyens souvent dérisoires. «Les habitants creusent principalement à mains nues ou avec des pelles faute d'autres options». «Le gouvernement éthiopien, avec les autorités régionales et locales, termine un plan d'évacuation» de plus de 15.500 personnes qui vivent aux alentours dans des zones «comportant un risque élevé de nouveaux glissements de terrain et devant être évacuées immédiatement», d'après l'agence onisienne. Les équipes de recherche sont toujours en train de travailler

pour exhumer les corps. Il y a des forces de sécurité, des habitants rescapés, des gens venus nombreux des villages voisins. Tout le monde fait de son mieux pour aider à retrouver les victimes. C'est dramatique, des familles entières disparues. Parfois ce sont des enfants qui se retrouvent seuls, sans père, sans mère. Le site est reculé. Il n'y a pas de bonnes routes, le temps est encore pluvieux. Les camions ont du mal à passer. Même quand nous étions sur place, témoigne un des secouristes, les gens nous disaient: «Faites attention, ça peut recommencer à tout moment, parce que la terre est instable». La catastrophe est survenue à Kencho Shasha Gozdi, zone

rurale et vallonnée située à environ 480 kilomètres et plus de dix heures de route de la capitale Addis-Abeba. De fortes et longues précipitations y sont tombées. Un glissement de terrain a ensuite touché plusieurs habitations, avant qu'un autre n'engloutisse les nombreux habitants accourus pour leur porter secours. Cette région avait déjà connu des glissements de terrain ces dernières années durant la saison de pluie, mais jamais avec un bilan humain aussi lourd. Le Premier ministre Abiy Ahmed avait fait part de sa profonde tristesse et a annoncé le déploiement de moyens de secours fédéraux.

Alain-P. MASSAMBA

PRESIDENTIELLE AU GABON

Les appels à la candidature d'Oligui Nguema se multiplient

Après le coup d'Etat du 30 août 2023, les appels à la candidature du président de la Transition, Brice Clotaire Oligui Nguema fusent de partout. Le tombeur d'Ali Bongo ne dit pas oui, mais il ne refuse pas non plus. Très actif sur le terrain, le général soldat laisse penser qu'il sera candidat à l'élection présidentielle prévue en août 2025 pour mettre fin à la transition actuelle.



Oligui Nguema va-t-il éviter de céder à la tentation?

La charte de transition qui régit le Gabon autorise Brice Clotaire Oligui Nguema à être candidat, ce qui est impossible en revanche pour tous les autres dirigeants de la transition. Samedi, c'est le vice-Premier ministre, Alexandre Barro Chambrier qui a annoncé lors d'un meeting qu'il ne sera pas candidat et soutiendra Oligui Nguema s'il se présente. Devant les cadres et militants de son parti, le Rassemblement pour la patrie et la modernité (RPM), réunis dans une salle, Barro Chambrier a délivré un message clair: «Si le président Brice Clotaire Oligui Nguema est candidat, alors notre parti, toutes les forces autour de nous, soutiendront cette candidature et nous ne présenterons pas de candidat».

Gaule D'AMBERT

Institut Supérieur Polytechnique Sainte Lucie d'Oyo
Ouvre les inscriptions pour l'année académique 2024-2025

Nos filières:

- Economie Numérique
- Transport et Logistique
- Gestion Comptable et du Personnel

Nos diplômes:

- ☐ BTS en deux (2) ans
- ☐ Licence en trois (3) ans
- Avec des stages garantis-

Nos avantages:

- Une salle multimédia avec wifi haut débit, des cours d'anglais et d'informatique accélérés, ainsi qu'un cours d'auto-école(conduite) pour les étudiants.

Composition du dossier:

- Photocopie et relevé des notes du BAC
- Photocopie de l'acte de naissance
- Deux photos format identité
- Deux enveloppes kaki A4

Frais d'inscription: 10 000FCFA
Frais mensuels: 30 000FCFA

Tel: 06 580 6771/05 333 6831
isaintelucie@gmail.com
site web: www.ispslo-cg
Fb: Sainte Lucie Ispso/tik tok: @institut.sainte.lucie
Adresse: Paroisse Notre Dame d'Assomption d'Oyo

ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU

NOTAIRE

B.P.: 4866, Tél.: (00242) 06 608 26 13/04 055 04 32

112, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO, face Laboratoire de Total,

E-mail: moussphile@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 02 juillet 2024, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée **GECKO MULTISERVICES-SARL-U**, aux caractéristiques:

-Dénomination: GECKO MULTISERVICES-SARL-U

-Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

-Capital social: 1.000.000 F. CFA;

-Siège social: Pointe-Noire, quartier Avenue Alphonse PEMOSSO, immeuble galerie MONA, téléphone: **(00242) 05 373 73 34**;

-Objet social: Nettoyage, Assainissement des locaux et espaces verts; Maintenance et construction aménagement; Manutention et sûreté; Collecte, Traitement et élimination des déchets; Mise à disposition du personnel; Catering; Services accueil et voyage;

-Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;

- Enregistrement: A Pointe-Noire, **sous le numéro 941, Folio 126/5 du 10 juillet 2024**;

-Dépôt: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, sous le **n°CG-PNR-01-2024-B-00548 du 17 juillet 2024**;

-Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, **n°CG-PNR-01-2024 B13-00139 du 17 juillet 2024**;

-Gérance: Madame **MALANDA Huguette Natacha** est nommée gérante de la société, pour une durée de deux (02) ans.

Pour avis,

Maître Philémon MOUSSOUNGOU,
Notaire.

TEMOIGNAGE

Sauver la basilique Sainte-Anne du Congo

Je voudrais dédier le texte de cette conférence à deux personnalités qui ne sont plus parmi nous: Georges Mabona et Jérôme Ollandet. Le premier nous a laissé un ouvrage richement documenté – Ma passion pour Sainte-Anne du Congo. Une basilique du souvenir (Paris, L'Harmattan, 2016) auquel il m'avait associé pour sa mise en page et la préparation du prêt-à-clicher. Jérôme Ollandet, à ma connaissance, l'un des meilleurs historiens des relations franco-africaines, est l'auteur de la préface de ce livre. Nous nous sommes retrouvés avec le frère Claver Boundja, il y a huit ans autour de cet ouvrage sur l'esplanade de la basilique lors de la cérémonie du livre de Georges Mabona. De ce livre, je confesse qu'ayant travaillé pendant des mois à sa mise en page, ce que je lui dois, de toute évidence, l'essentiel de ma connaissance de l'histoire de la prestigieuse basilique.

De prime abord, j'affirme qu'aucune œuvre humaine de grande envergure ne se crée sans se poser en rupture ou en infraction avec la perception ou la pensée consacrée par l'expérience. Je voudrais rappeler, à ce propos, la querelle que suscita en France à la fin du 19^e siècle le projet de construction de la Tour Eiffel. On peut, à cet effet rappeler la campagne que mena tout au long de l'année 1886, dans une lettre intitulée: Protestation des artistes contre la tour de M. Eiffel, avant même le début des travaux, une cinquantaine d'artistes (écrivains, peintres, compositeurs, architectes, etc.), parmi lesquels des artistes de renom de l'époque, tels qu'Alexandre Dumas, Guy

de Maupassant, Emile Zola, Charles Gounod, Leconte de Lisle, Charles Garnier, Sully Prudhomme. La Tour Eiffel qui, plus qu'aucun monument du bord de la Seine, est l'emblème de la Ville-Lumière était accusée de défigurer la capitale française.

Déjouer les paradoxes et conjurer les antagonismes C'est dire qu'une œuvre de grande facture, tant dans son inspiration, dans sa conception que dans sa réalisation, se charge toujours d'une dimension paradoxale. Elle contrevient à la vision ordinaire des choses, au bon sens des bien-pensants. Aussi dans sa préface, Jérôme Ollandet épingle quatre paradoxes concernant le projet de



La basilique Sainte-Anne du Congo

la construction de la basilique Sainte-Anne. Le premier est celui de son utilité: l'Eglise catholique avait déjà deux églises imposantes: la cathédrale Sacré-Cœur pour les Noirs et l'église Saint-François d'Assise pour les Blancs, était-il utile, au moment où l'effort de guerre nécessitait un financement

conséquent, d'engager des fonds dans la construction d'une autre église? Le deuxième paradoxe, c'est le site: le lieu pressenti pour devenir un espace de piété était aussi un terrain de préparation à la guerre, où le capitaine Colonna d'Ornano lança les premiers entraînements de jeunes gens pour la for-

mation hâtive d'un contingent qui devait remonter le Congo et l'Oubangui par le bateau Alphonse Fondère pour aller constituer la 2^e Division blindée du général Leclerc de Hauteclouque. Le troisième paradoxe, Jérôme le repère dans le choix de l'architecte: alors que Brazzaville comptait des architectes de renom catholiques, comme Michel Athanassiades, un ingénieur des Arts et Métiers, à qui la capitale de l'AEF doit la construction de ses premières maisons européennes, ce fut à Roger Lelièvre alias Erell, un autre homme du métier bien connu, à qui l'Eglise confia la tâche de faire les plans de l'édifice. Fait apparemment banal ! Mais attention, Erell est un protestant. En somme, une sorte de mise en œuvre de l'idéal œcuménique avant sa proclamation par le Concile Vatican II. Enfin, le dernier et quatrième paradoxe, c'est la figure de Félix Eboué. Qui est Eboué? Jérôme Ollandet le décrit ainsi: «ce Guyanais au corps massif et au teint noir/ébène»: «Ancien ailier gauche dans l'équipe de son École à Bordeaux», lors de son passage à l'École coloniale, Félix Eboué aimait passionnément le football. En Martinique comme en Guadeloupe où il passa quelques moments de sa carrière avant de

revenir en Afrique pour prendre les hautes fonctions de gouverneur du territoire du Tchad, puis de l'A.E.F, en décembre 1940, il laissa les marques indélébiles de son amour pour l'épanouissement de la jeunesse par le sport. ... C'est au moment où le racisme était à son apogée en Europe et même aux colonies que ce fils du petit orpailleur noir de Cayenne en Guyane, (au moment où Hitler refusait, aux Jeux olympiques de Berlin en 1936, de serrer la main à Jesse Owens athlète afro-américain vainqueur de quatre médailles d'or), Félix Eboué, ce grand nègre à cocotiers comme on le désignait discrètement dans les milieux coloniaux, était appelé à diriger l'effort de la France en guerre. Sans sa réponse du Tchad qui fit déclencher tout en AEF et au Cameroun, peut-être que l'appel du 18 juin 1940, lancé par ce général inconnu, serait-il resté un simple écho dans le désert. À Brazzaville, capitale de l'A.E.F, Félix Eboué est maintenant le Proconsul, mais un Proconsul noir qui doit commander aux Blancs. Quel choc dans les esprits! Quel espoir dans les cœurs! La dimension épique du projet de la basilique Sainte-Anne est à la hauteur des multiples difficultés et antagonismes que les promoteurs devaient vaincre.

(A suivre) Professeur André-Patient BOKIBA

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE				REPUBLIQUE DU CONGO Unité-Travail-Progrès	
Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants				ANNONCE LEGALE N°446/2024/BZ-C INSERTION LEGALE	
N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	8028 du 21-06-24	Sect P7suite, bloc 40 ; Plle 21 ; Sup : 385,19m2	66, RUE VINDZA (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	BATHILY Issa
2	31465 du 25-01-24	Sect T, bloc 34 ; Plle 4 et 9bis ; Sup : 1.147,43m2	QUARTIER MPILA CENT FILS	5-BZV	NGOMBA LIBOLI
3	27500 du 03-08-21	Sect AN, bloc 69 ; Plle 2bis ; Sup : 172,55m2	15, TER, RUE COLONEL MILANDOU NIOKA	4-BZV	OBABA IBABA Lamesse
4	32154 du 26-01-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	DENGUI NDOVO NGOMBE
5	31785 du 15-04-24	Sect P15, bloc 22 (ex.40) ; Plle 01 ; Sup : 686,39m2	47, RUE MBE	6-BZV	EBOULABEKA Audrey Gaston
6	32052 du 12-06-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 753,68m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	AKOUELE BOUANGA Gladys Gasparine
7	32028 du 05-06-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 3.200,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	AKOUELE BOUANGA Gladys Gasparine
8	32027 du 05-06-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	AKOUELE BOUANGA Gladys Gasparine
9	32051 du 12-06-24	Sect AD, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.200,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	AKOUELE BOUANGA Gladys Gasparine
10	32128 du 21-06-24	Sect P11, bloc 98 ; Plle 8 (ex.1591) ; Sup : 265,46m2	1591, RUE BANGANGOULOU	5-BZV	BOCKOMBA Jean Bernard
11	32117 du 20-06-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 485,95m2	EWO CENTRE	CUVETTE-OUEST	MOUROU MOYOKO Alexis
12	30384 du 07-06-23	Sect AT, bloc 18 ; Plle 1 ; Sup : 400,00m2	54, RUE MPOUI DAMIEN	4-BZV	AMARO POATY Florianaq
13	31748 du 03-04-24	Sect néant, bloc néant ; Plle néant ; Sup : 1.600,06m2	QUARTIER IBALIKO (SAINT DENIS)	9-BZV	OKOUERE Richard
14	30105 du 11-04-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 179,72m2	91, RUE JOSEPH YAMIZI	7-BZV	DOSSEH-TCHOTCHOO
15	31754 du 03-04-24	Sect néant, bloc néant ; Plle néant ; Sup : 800,03m2	QUARTIER IBALIKO (SAINT DENIS)	9-BZV	BADILA Nelya Estelle
16	32035 du 06-06-24	Sect P3, bloc 84 ; Plle 03 ; Sup : 187,08m2	102, RUE BACONGO	3-BZV	YOUNOUS Chamo Abdelrassoul
17	31471 du 24-01-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 931,59m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	FOUTY Eric Landry
18	31472 du 24-01-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 931,26m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	FAYETTE Elisabeth Patricia
19	31691 du 20-03-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 186,90m2	DJIRI (QUARTIER CHAMP DE TIRE)	9-BZV	MAYAMBOU Grace Chantale Annaelle
20	31988 du 24-05-24	Sect P10, bloc 68 ; Plle 8 (ex.5bis) ; Sup : 234,78m2	98BIS, RUE TSABA (QUARTIER BONGO)	5-BZV	SAFI MUHONGHAY Denise
21	31623 du 26-02-24	Sect P10, bloc 75 ; Plle 7bis ; Sup : 288,10m2	65BIS, RUE MPANGALA	5-BZV	NDONGABEKA Isidore
22	30288 du 30-05-23	Sect L, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.312,11m2	NGOUENE (OYO)	CUVETTE	NDIAYE Cheikh
23	30286 du 30-05-23	Sect L, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.000,00m2	NGOUENE (OYO)	CUVETTE	AC MAKOSSO
24	32162 du 27-06-24	Sect -, bloc - ; Plle 12 ; Sup : 342,03m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	NGANGOU Arnaud
25	31878 du 06-05-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 323,26m2	KINTELE	POOL	MBIA NGATSUI Gabin
26	32194 du 04-07-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha00a00ca	VILLAGE LIKO	POOL	NDIAYE-MAMADOU
27	32151 du 26-06-24	Sect : Terrain Rural ; Sup : 30.000m2 ou 3ha00a00ca	VILLAGE YIE (AGRI-CONGO)	POOL	Enfants MIERE MOUANKIET
28	30507 du 07-07-23	Sect AN, bloc 145 ; Plle 7bis ; Sup : 322,52m2	18BIS, RUE MATOUMBOU (QUARTIER LA POUDRIERE)	4-BZV	BALLARD Henri Gil Stève
29	31490 du 26-01-24	Sect CI, bloc 71 ; Plle 12 ; Sup : 345,82m2	QUARTIER SOPROGIE	9-BZV	OBAMBI Chouchou Blanche
30	32156 du 26-06-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 2.308,00m2	BILOLO-VILLAGE	9-BZV	SIKA BOLEKO
31	32112 du 20-06-24	Sect AP2 (ex.AT), bloc 136 ; Plle 18 (ex.3) ; Sup : 365,44m2	AVENUE N'GAMABA (QUARTIER NGAMBIO)	7-BZV	MAHIMA M'BESSY Christ Mardelin
32	31874 du 03-05-24	Sect N, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m2	KINTELE (QUARTIER ISSOULI)	POOL	NADIO Boubacar
33	28919 du 15-07-22	Sect -, bloc - ; Plle 5 ; Sup : 797,41m2	QUARTIER 11 IHOUEME (KINTELE)	POOL	MEGOALA Chancy Nicrèche
34	31853 du 26-04-24	Sect P12, bloc 59 ; Plle 19 ; Sup : 113,92m2	27, RUE EWO	6-BZV	MBONGO BEALONGA Cora Divine
35	32125 du 21-06-24	Sect P8, bloc 142 ; Plle 10 (ex.12) ; Sup : 392,70m2	93, RUE LAGUE (QUARTIER MILANDOU)	4-BZV	Enfants IBOBI
36	31998 du 28-05-24	Sect O, bloc - ; Plle - ; Sup : 406,27m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	MAMBOULA Jean Mathurin
37	32188 du 04-07-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m2	DJIRI	POOL	MOYEN Raph-A, NZAOU Grace-D, NZAOU V, NZAOU A-E
38	32076 du 17-06-24	Sect J, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m2	KINTELE (QUARTIER GASTON MPOUILILOU)	POOL	MIERE Fany Jasmi
39	32115 du 20-06-24	Sect P9, bloc 115 ; Plle 5bis ; Sup : 182,85m2	156TER, RUE DOLISIE	5-BZV	LOEMBA MAKAYAT Chris Brunel
40	32178 du 02-07-24	Sect P13, bloc 227 ; Plle 3bis ; Sup : 160,64m2	22BIS, RUE MISSAKOU (QUARTIER MOUKONDO)	4-BZV	ONGOULA PEYA ONDE lthes
41	32007 du 30-05-24	Sect P6, bloc 31 ; Plle 07 ; Sup : 257,97m2	64, RUE MVOUTI	5-BZV	BOSSIDI TSAIKEBA Rytha Reine
42	32175 du 02-07-24	Sect P10, bloc 211 ; Plle 3bis ; Sup : 133,14m2	123, RUE MATOMBE	5-BZV	YAUCCAT-GUENDI Oya Zamba Liz Francine
43	32174 du 02-07-24	Sect P1, bloc 25 ; Plle 12bis (ex.8) ; Sup : 164,24m2	2BIS, RUE BAYAS	3-BZV	MONDZONGO Didace Fred Sorel
44	20135 du 16-04-19	Sect P13C (exP13), bloc 141, Pilles 6 (ex2102,2104) et 7(2106), Sup : 1.020,21m2	24, RUE DJOUELI (MOUKONDO)	7-BZV	Enfants MAWENI MALEBI
45	32039 du 07-06-24	Sect AN2, bloc 89 ; Plle 2 ; Sup : 657,95m2	15, RUE MADZIA	7-BZV	NGOMA Emmanuel
Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).				Le Chef de Bureau, Gilbert MBANDZA	
				Fait à Brazzaville, le 29 juillet 2024	

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Clôture du jubilé des 80 ans de la basilique Sainte-Anne du Congo

Lancée le dimanche 30 juillet 2023, l'année jubilaire des 80 ans de la basilique Sainte-Anne du Congo, placée sous le thème: «*Comment sauver Sainte-Anne?*», s'est achevée dimanche 28 juillet 2024, au cours d'une messe en ce mémorable et gigantesque monument emblématique souvenir de l'amitié franco-congolaise, sanctuaire souvenir de la France libre, dont les travaux de construction débutèrent le 13 mars 1943, à l'époque où Félix Eboué fut le gouverneur général de l'Afrique équatoriale française (AEF).

Cet imposant et bel édifice octogénaire ayant un plan architectural symbolisant le croisement des cultures, conçu par un architecte protestant Roger Lelièvre dit: «Erell», témoin de l'histoire de l'évangélisation du Congo et de l'Afrique centrale, implanté en plein quartier Poto-Poto, trône depuis plusieurs décennies sur le panorama de l'archidiocèse de Brazzaville.

Présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); cette messe a coïncidé avec la célébration de la Journée du Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et Madagascar (SCEAM), ordinairement commémorée le 29 juillet de chaque année. Animée par le chœur Sainte-Anne composé des deux chorales paroissiales en fusion: Les Piroguiers et Soeur Auxane; elle a été rehaussée de la présence de l'épouse du Chef de l'Etat, Mme Antoinette Sassou Nguesso; de Pierre Ngolo, Président du Sénat; d'Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du Gouvernement; des membres des corps constitués nationaux et des chefs des missions diplomatiques, ainsi que de plusieurs autorités civiles et militaires. Ont concélébré la messe, NN.SS. Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, vice-président de la CEC; Géralde Armel Kema, archevêque d'Owando et administrateur apostolique de Ouesso; Victor Abagna Mossa, archevêque émérite d'Owando; Hervé Itoua, évêque émérite de Ouesso; les évêques de la sous-région de l'Afrique centrale et d'Afrique à l'exemple de NN.SS. Lucio Andrice Muandula, premier vice-président du SCEAM; Edmond Djitangar, archevêque de Ndjamen, président en exercice de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC); Samuel Kleda, archevêque de Douala; Ephrém Njoni, évêque de Franceville; Désiré-Nestor Aziagbia, évêque de Bossangoa, président de la Conférence épiscopale de Centrafrique (CECA). Plusieurs prêtres ont été comptés parmi les concélébrants: les secrétaires généraux du SCEAM, ceux



Mgr Bienvenu Manamika

exerçant leur ministère sacerdotal en Afrique, au Congo et notamment dans l'archidiocèse de Brazzaville à l'instar du père Roberto Lucchini, premier secrétaire à la Nunciature apostolique du Congo; des abbés Antonio Mabiala, secrétaire général de l'ACE-RAC; Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la CEC; Jean-Baptiste Ngoyi Ngoma, secrétaire général adjoint et gestionnaire de la CEC; Valentin Moyongo, directeur national des Œuvres pontificales missionnaires (OPM); Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville; Michaël Kelly Milongo Massengo, curé-recteur de la basilique à l'honneur, etc. Dans la foule immense des participants à cette messe ayant pris d'assaut aussi



Les évêques et l'épouse du Chef de l'Etat



Le curé-recteur accompagné du vice-président du Conseil pastoral paroissial ayant remis un exemplaire du Directoire diocésain à l'épouse du Chef de l'Etat

Ayayos Ikounga, président; M. Charles Emile Apesse, premier vice-président, Mme Gisèle Ngongo, première secrétaire chargée à la mobilisation des ressources; M. Jean Marie Baboungou Poaty, troisième secrétaire chargé des relations publiques et de la communication, etc.; aux côtés des religieux, religieuses de diverses congrégations, et des fidèles laïcs de la fervente et dynamique communauté paroissiale à l'honneur ainsi que ceux venus d'autres paroisses de l'archidiocèse. C'est M. Lazare Maximilien Mabona, vice-président du Conseil pastoral paroissial de Sainte-Anne qui a prononcé le

mot de bienvenue. Il a brossé un pan de l'histoire de cette basilique avec sa communauté paroissiale encore appelée: «Bana ya koko Anna», «Les descendants de grand-mère Anne», la grand-mère de Jésus et louable réalisé, ayant abouti à bon port. Il a aussi remercié ses confrères dans l'épiscopat s'étant déchargés de leurs multiples occupations pastorales pour se joindre à la célébration des 80 ans de la basi-



Les participants à la messe dont l'épouse du Chef de l'Etat, au 1er plan.

bien l'intérieur que l'extérieur de la basilique Sainte-Anne du Congo parsemé d'écrans géants, figuraient les membres du Comité d'organisation de ces festivités, conduits par M. Rémy

et louable réalisé, ayant abouti à bon port. Il a aussi remercié ses confrères dans l'épiscopat s'étant déchargés de leurs multiples occupations pastorales pour se joindre à la célébration des 80 ans de la basi-

lique Sainte-Anne, centenaire dans deux décennies. L'abbé Michaël Kelly Milongo Massengo a mobilisé la communauté paroissiale en vue de réaliser avec un succès éclatant le «Nsinsani» du dimanche 4 août 2024 qui pointe à l'horizon. «Etant donné que la Première Dame est fidèle de Sainte-Anne du Congo, sa contribution au Nsinsani sera aussi attendue», a déclaré le curé-recteur avant d'offrir à l'épouse du Chef de l'Etat, marraine de ce jubilé, un exemplaire du Directoire diocésain en vigueur dans l'archidiocèse de Brazzaville. Au nom du premier vice-président du SCEAM, Mgr Edmond Djitangar a remercié l'archevêque de Brazzaville d'avoir accepté que la célébration de la Journée du SCEAM soit couplée à la commémoration des 80 ans de la basilique Sainte-Anne du Congo. Il a défini le SCEAM, ses missions pastorales et son champ de compétences.

XVIII^{ème} DIMANCHE ORDINAIRE - ANNEE B

«Moi, je suis le pain de la vie»

Textes: Ex 16,2-4.12-15; Ps 77 (78),3.4ac,23-24,25.52a.54a; Ep 4,17.20-24; Jn 6,24-35

Après avoir rassasié les foules en multipliant pour tous cinq pains et deux poissons, Jésus s'était retiré tout seul sur la montagne et ensuite il avait rejoint l'autre rive du lac avec ses disciples. Les foules, éblouies par l'expérience qu'elles avaient vécue, étaient reparties encore à la recherche de Jésus. Quel désir poussait les foules dans cette recherche anxieuse? Pour quelle raison ne voulaient-elles pas que Jésus s'éloigne, qu'est-ce qu'on cherchait vraiment dans sa personne? Jésus ne voulait pas être cherché pour n'importe quelle raison. On l'avait déjà cherché pour le faire roi, mais il s'était plutôt éloigné de tous. Maintenant, c'est lui qui appelle les foules à prendre conscience de leurs intentions, en les invitant à aller bien au-delà de leurs attentes: «Amen, amen, je vous le dis: vous me cherchez, non parce que vous avez vu des signes, mais parce que vous avez mangé de ces pains et que vous avez été rassasiés. Travaillez non pas pour la nourriture qui se perd, mais pour la nourriture qui demeure jusque dans la vie éternelle, celle que vous donnera le Fils de l'homme, lui que Dieu le Père, a marqué de son sceau».

Les foules avaient vu des pains, non pas le signe qui dans ces pains se manifestait. Elles cherchaient en Jésus celui qui donnait à manger: donc, finalement, elles cherchaient du pain, non pas Jésus. Elles désiraient retrouver Jésus en fonction du bénéfice matériel qu'il aurait pu leur donner encore. Et alors Jésus les aidait à élever leur espérance, leurs désirs: que leur recherche ne s'arrête pas aux simples objectifs matériels, passagers, mais qu'elle aspire plutôt au pain de la vie éternelle. Et ce pain n'est pas un objet, c'est une personne: lui, il est le pain de la vie. Les paroles de Jésus sont adressées maintenant à nous tous: et nous, qu'est-ce que nous cherchons en lui? Quelles sont nos attentes quand nous nous adressons à lui?

Il est toujours possible de se laisser capturer par une religiosité un peu païenne, utilitariste: ne voir en Dieu que «l'instrument» pour la satisfaction de nos besoins, pour la solution de nos problèmes et la réalisation de nos projets. Bien sûr, on peut toujours confier au Seigneur tout ce qui est nécessaire à notre vie. D'ailleurs, c'est Jésus lui-même qui nous a enseigné à demander au Père notre pain de ce jour. Mais l'invocation de la Providence divine sur nos nécessités fait partie d'une relation d'amour bien plus grande, adressée directement à la personne du Père, au cœur du Seigneur Jésus, non pas seulement à ce qu'ils peuvent nous donner. «Il est juste de présenter nos besoins au cœur de Dieu, - exhorte le pape François - mais le Seigneur, qui agit bien au-delà de nos attentes, désire tout d'abord vivre avec nous une relation d'amour. Et le véritable amour est désintéressé, il est gratuit: on n'aime pas pour recevoir une faveur en retour! Ce serait de l'intérêt; et très souvent, dans la vie, nous sommes intéressés».

Même de notre part, le Seigneur n'attend pas principalement que nous fassions des «œuvres», mais que nous croyions en lui, que nous l'accueillions dans la totalité de son amour. «L'œuvre de Dieu, - il nous révèle - c'est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé». C'est en nous donnant à lui dans la foi, que nous pouvons vivre aussi les œuvres qui découlent de la foi. Rassasiés de Lui et par Lui, nous pouvons donner au monde les fruits de sa présence. Car c'est lui qui comble l'être humain avec toutes ses aspirations et ses espérances. Et il n'existe aucune œuvre humaine, aucun don terrestre qui puisse donner au cœur de l'homme la plénitude de sa vie, sur la terre comme au ciel. Jésus, lui seulement, peut nous accueillir avec cette révélation inouïe et éternelle: «Moi, je suis le pain de la vie. Celui qui vient à moi n'aura jamais faim; celui qui croit en moi n'aura jamais soif».

P. Francesco BRANCACCIO (Catanzaro, Italie)

lique Sainte-Anne, centenaire dans deux décennies.

L'abbé Michaël Kelly Milongo Massengo a mobilisé la communauté paroissiale en vue de réaliser avec un succès éclatant le «Nsinsani» du dimanche 4 août 2024 qui pointe à l'horizon. «Etant donné que la Première Dame est fidèle de Sainte-Anne du Congo, sa contribution au Nsinsani sera aussi attendue», a déclaré le curé-recteur avant d'offrir à l'épouse du Chef de l'Etat, marraine de ce jubilé, un exemplaire du Directoire diocésain en vigueur dans l'archidiocèse de Brazzaville.

Au nom du premier vice-président du SCEAM, Mgr Edmond Djitangar a remercié l'archevêque de Brazzaville d'avoir accepté que la célébration de la Journée du SCEAM soit couplée à la commémoration des 80 ans de la basilique Sainte-Anne du Congo. Il a défini le SCEAM, ses missions pastorales et son champ de compétences.

M. Rémy Ayayos Ikounga a remercié le Seigneur d'avoir permis au Comité d'organisation d'accomplir avec succès la mission à lui dévolue. Aussi, il a déclaré qu'avec la célébration du jubilé des 80 ans, s'arrête la mission du Comité d'organisation. Dans son ultime intervention, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, répondant au président du Comité d'organisation de ces festivités, a prorogé la mission de ce comité afin de continuer à travailler pour la réhabilitation de la toiture de cette basilique dans la dynamique de: «Comment sauver Sainte-Anne?».

«Tout est bien qui finit bien», la cérémonie s'est poursuivie sur l'esplanade de la basilique Sainte-Anne où des chapiteaux ont été érigés, un repas a été servi, pour lier l'utile à l'agréable, sous l'animation musicale d'un groupe composé d'une sélection des choristes des deux chorales paroissiales.

Gislain Wilfrid BOUMBA

FORMATION

"Le développement est le nouveau nom de la paix" (Pape Paul VI)

Promouvoir une agriculture compétitive et résiliente

Le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche a lancé, le 9 juillet 2024 à Brazzaville, une formation de 100 jeunes entrepreneurs agricoles issus des établissements pilotes selon la méthodologie du BIT (Bureau international du travail) appelée GERME (Gérer mieux votre entreprise).

Cette formation sera assurée avec l'assistance du BIT à travers le financement du Projet de développement intégré des chaînes de valeurs agricoles au Congo (PRODIVAC), octroyé par la BAD. Le projet est placé sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture.

Le lancement a été donné par Paul Valentin Ngobo, ministre de l'Agriculture, en présence de Ghislain Thierry Maguessa Ebomé, ministre de l'Enseignement technique et professionnel; de Mme Gloria Oket Ondako, représentante du bureau de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour six pays en Afrique centrale, dont le Congo, assurant aussi l'assistance technique au projet, du coordonnateur national du PRODIVAC, Christian Ilitch Nguinda-Akany, Dr ingénieur agronome et de Thevy Duvel Mongouo Wando, secrétaire général du département de Brazzaville.

Dans le cadre du partenariat entre la BAD et le Congo, le BIT avait sollicité une as-



Les ministres avec les entrepreneurs agricoles

sistance technique concrétisée par la signature d'une convention pour contribuer à l'élaboration de solutions durables visant la mise à la disposition des mécanismes facilitant une amélioration de l'employabilité et le développement des compétences des jeunes.

L'appui du BIT permettra l'amélioration de l'offre de la formation professionnelle agricole. Le programme de formation de 100 jeunes entrepreneurs identifiés permet de les booster et de mieux orienter leur fibre entrepreneuriale.

Le coordonnateur du PRODIVAC a souligné: «L'intervention de la BAD à travers le financement du PRODIVAC se justifie par la nécessité de soutenir la stratégie de l'économie congolaise. L'objectif est de promouvoir

une agriculture compétitive et résiliente avec le rôle moteur que jouent les Petites et moyennes entreprises (PME) dans la croissance économique avec un secteur qui représente plus de 80 % des entreprises et 20 % du PIB». Pour sa part, Mme Gloria Oket Ondako a affirmé que le programme de formation du BIT aide les entrepreneurs à lancer et développer leurs entreprises, dans le but de créer plus et de meilleurs emplois. Lancement la formation, Paul Valentin Ngobo a déclaré que cette formation, axée sur le montage des plans d'affaires, «offrira à nos jeunes l'opportunité de devenir des entrepreneurs compétents et innovants dans divers domaines».

Philippe BANZ

ENTREPRENEURIAT

L'AUF entend activer l'instinct entrepreneurial des étudiants

L'Agence universitaire de la francophonie (AUF), sous la direction du Pr Edouard Ngamounsika son représentant au Congo, a organisé un salon dénommé étudiant entrepreneur du 16 au 19 juillet 2024 au CNF de Brazzaville.

Cet événement destiné aux étudiants des universités membres de l'AUF, est une plateforme dynamique pour les étudiants ambitieux, leur offrant une opportunité unique de transformer une idée en un projet d'entreprise viable.

Les thèmes abordés lors de ce salon étaient cruciaux pour tout futur entrepreneur: de la conceptualisation d'une idée à la création d'une entreprise, en passant par l'élaboration d'un business plan solide, la recherche de financements, la compréhension des modèles d'affaires et la gestion de la solvabilité et des impôts de l'entreprise.

Le bureau national ne ménage aucun effort pour permettre aux jeunes congolais en général, et les étudiants des universités membres de l'AUF en particulier, d'acquiescer les arts qui leur permettront de créer des entreprises et de donner la possibilité à d'autres de trouver de l'emploi pour résorber le taux de chômage sensiblement élevé au Congo, a souligné le Pr Edouard Ngamounsika.



Les étudiants, attentifs à la communication d'un des formateurs

Le salon a également mis l'accent sur l'importance de concilier un projet d'entreprise avec les études, un défi que beaucoup d'étudiants entrepreneurs doivent relever. La stratégie de communication était un autre sujet clé, soulignant l'approche nécessaire pour promouvoir efficacement une entreprise naissante dans un marché concurrentiel. Les participants ont eu l'occasion d'apprendre des experts et des entrepreneurs établis, qui ont partagé leurs connaissances et expériences, offrant des conseils pratiques et des stratégies éprouvées pour naviguer dans l'écosystème entrepreneurial. Le salon a encouragé les étudiants à adopter une mentalité entrepreneuriale, à reconnaître le potentiel de l'entrepreneuriat pour créer de l'emploi et de la richesse et à envisager des

alternatives au fonctionnariat traditionnel. Avec des ateliers interactifs et des sessions de réseautage, le salon a été un tremplin pour de nombreux étudiants, leur permettant de passer de la théorie à la pratique.

Le salon étudiant entrepreneur a été «un succès retentissant, marquant un pas significatif dans la promotion de l'entrepreneuriat en milieu étudiant», a déclaré un participant. Ce salon, a souligné un autre participant, a mis en lumière les outils et les ressources nécessaires pour que les jeunes entrepreneurs puissent relever les défis du monde actuel et contribuer activement au développement économique du Congo.

Gaule D'AMBERT



MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE



PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS
DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE
(PRACAC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 006/MPSIR/2024/UGP PRACAC

RECRUTEMENT DE L'EXPERT PORTUAIRE DU PRACAC

I- CONTEXTE

Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC).

L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant du crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Recrutement de l'Expert Portuaire du Projet.

II- TACHES ET RESPONSABILITES

Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet à qui il rend compte de ses activités, l'Expert Portuaire du Projet sert d'interface entre l'UGP et divers partenaires impliqués dans l'exécution des études techniques et des travaux portuaires. Il sera entre autres chargé de :

- Préparer et suivre la mise en œuvre des activités relatives à l'exploitation et au fonctionnement des ports et des quais le long du fleuve Congo et son affluent l'Oubangui ;
- Clarifier et décrire les activités identifiées et retenues pour l'amélioration et la mise à niveau des ports et des quais ;
- Elaborer les prescriptions techniques (termes de référence et / ou spécifications techniques relatives aux études techniques) des activités à mettre en œuvre ;

- Participer dans le processus d'acquisition (élaboration, vérification et interprétation des spécifications techniques, évaluation des offres des entreprises) ;

- Examiner pour le compte du projet les documents techniques (APS, APD) et apprécier la qualité des études et rapports produits par les consultants, les maîtres d'œuvre ainsi que les différentes structures impliquées dans les études de génie civil dont il a la charge de suivre le déroulement ;

- Superviser la coordination des interventions des différents prestataires (entrepreneurs, architectes...) et évaluer la qualité de leurs prestations. A ce titre, il organisera en collaboration avec les autres responsables de l'UGP les missions d'évaluation sur l'avancement des travaux ;

- Participer aux côtés des Bureaux d'Etudes et des spécialistes en sauvegardes du Projet à des missions de contrôle et d'audit techniques des constructions afin de permettre à l'UGP de s'assurer du respect par les entreprises des normes les plus exigeantes en matière de construction des ouvrages ;

- Dresser des rapports mensuels de l'état d'avancement technique et préparer les avis de l'Administration pour trouver des solutions techniques aux problèmes posés dans la réalisation des activités ;

- Exploiter les rapports périodiques en vue de proposer des solutions aux problèmes posés ;
- Exécuter des missions ponctuelles à lui confier par la Coordination ;

- Suivre l'exécution des contrats des travaux du secteur portuaire ;
- Assurer la gestion opérationnelle et administrative des chantiers etc.

III- QUALIFICATIONS REQUISES

L'Expert Portuaire devra présenter le profil suivant :

- Avoir un diplôme universitaire en ingénierie BAC+5 (génie civil, gé-

nie maritime, infrastructures portuaires ou toute autre discipline connexe) ;

- Avoir une expérience professionnelle générale d'au moins dix (10) ans dans la conception, la planification et la gestion d'infrastructures portuaires (quai, entrepôts, entretien des chenaux et des voies navigables) ;

- Avoir une bonne connaissance du secteur portuaire, notamment dans l'exploitation, la manutention portuaire, le transport fluvial et la logistique globale ;

- Avoir participé en qualité d'expert portuaire (fluvial ou maritime) à la réalisation d'au moins une étude en lien avec la nature du projet ;
- La connaissance des procédures de mise en œuvre des projets de développement financés par les bailleurs de fonds multilatéraux, en particulier la Banque Mondiale, constitue un atout ;

- Avoir la maîtrise du français, la connaissance d'une langue nationale serait un atout ;
- La connaissance des outils de planification et de suivi des projets en rapport avec les domaines du projet serait considérée comme un atout ;

- Avoir une bonne connaissance de l'environnement de travail (zone d'intervention du projet) serait un atout.

IV- METHODE DE SELECTION

Les candidats seront sélectionnés par comparaison de CVs conformément au Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de septembre 2023.

V- DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale). Les dossiers de candidatures comprenant : une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience, doivent être déposés sous pli fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 19 août 2024 à 16h00, heure locale avec la mention : « Candidature au poste d'Expert Portuaire du PRACAC ».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 12 /Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 06 931 00 10/06 666 92 82
E-mail : pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO
Fait à Brazzaville, le 29 juillet 2024

Le Coordonnateur,
Benoît NGAYOU

TRANSPORTS

Règlementation de l'activité des motocycles

Le ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande Honoré Sayi a décidé que tous les motocyclistes et tricycles utilisés dans le transport public des passagers doivent être désormais immatriculés, assurés et soumis à un contrôle technique périodique. Cette annonce a été faite le 22 juillet au cours de la séance d'information et de vulgarisation du décret n°2024-324 du 9 juillet 2024.

Ce décret vient lever l'interdiction qui pesait sur cette activité depuis le 1^{er} janvier 2024 sur toute l'étendue du territoire national et permet de reconnaître officiellement la nouvelle catégorie d'auto-mobilité. Le décret réglementant l'activité de transport public de passagers par motocycle compte treize articles. Tout motocycliste doit avoir 18 ans révolus, être détenteur de certificat d'un permis de conduire de la catégorie A1, pour les tricycles, et de la catégorie A pour les motocycles à deux roues, en cours de validité. Il doit posséder d'un certificat de capacité pour le transport public de passagers et un certificat médical délivré par un médecin agréé par la collectivité concernée, etc. Le ministre en charge des Transports souhaite que cette activité se déroule dans le respect des règles de sécurité et de professionnalisme. «J'in invite tous les acteurs impliqués à travailler ensemble pour garantir le succès de cette nouvelle réglementation. L'exercice de l'activité ne pourra se faire sans l'obtention d'une autorisation officielle délivrée par l'administration des transports. C'est pourquoi, dans la réforme relative au permis de conduire, la profession de moto-taxi se verra renforcée par les dispositions nouvelles. Les services de l'administration des transports veilleront à ce que les conditions d'exercice de l'activité, uniquement réservées



Des taxis-motos en activité à Brazzaville

aux groupements d'intérêts économiques, aux entreprises et aux autres groupements professionnels, respectent la réglementation en vigueur concernant les transports publics qui les subordonnent dans leur activité à l'obtention d'agréments, à l'inscription au registre des transporteurs et à l'obtention de la carte du transporteur», a souligné Honoré Sayi. Selon le ministre, les chauffeurs des transports publics des passagers devraient être formés et qualifiés pour exercer leur métier de manière professionnelle. «J'instruis les services de l'administration des transports à se pencher sur les programmes de formation et les matières qui doivent être renforcées et intégrées des obligations éthiques, de déontologie, et le secourisme afin de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour assurer la sécurité, le confort des passagers et le respect des autres automobilistes et motocyclistes. C'est dans cet esprit que je vais continuer à instruire mes services à plus d'abnégation pour que l'opérationnalisation soit couronnée de succès», a assuré Honoré Sayi. De même, il a averti que le non-respect des dispositions du décret ex-

pose les contrevenants à l'application des dispositions légales et réglementaires en vigueur dans le pays et dans le secteur d'activité. «Il nous revient la responsabilité de veiller à ce que les motocycles utilisés pour l'activité soient en état de fonctionnement afin de répondre aux normes de sécurité. Ainsi, les partenaires au transport dont les assurances, le contrôle technique, les professionnels de santé, les syndicats des motocyclistes doivent prendre part à l'émergence de cette nouvelle réglementation et assurer une disponibilité pour que les autorités locales, les forces de l'ordre soient en mesure de compter sur leur professionnalisme», a insisté le ministre des Transports. La séance d'information a été organisée par la Direction générale des transports terrestres (DGT). Elle a connu la présence de son directeur général Atali Mopaya; de Dieudonné Bantsimba, député maire de Brazzaville ainsi que des représentants d'associations nationales de moto-taxis, des cadres de la force publique et d'autres partenaires.

N'KOUKA-KOUDISSA Aybienevise

REMERCIEMENTS

Les enseignants retraités de la ville océane, membres de la Mutuelle des enseignants retraités (MER), et leur président, Dieudonné Matoko, très touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès inopiné du mutualiste Gabriel PELEKA, le 5 juin

2024 à l'hôpital général A. Sicé, remercient les enseignants encore actifs, les parents, amis et connaissances pour le soutien multiforme apporté pendant cette douloureuse épreuve. Gabriel PELEKA laisse 5 enfants. Sa mise en terre a eu lieu le 20 juin dernier au cimetière privé de Djeno. «Dieu a donné, Dieu a repris».



ASSOCIATION DES SPIRITAINS AU CONGO (ASPC)

Avis de recrutement du Personnel du Centre de Formation de Yié

L'ASPC procède au recrutement des agents ci-après :

- Cinq (05) formateurs spécialisés dans les métiers agro-sylvo pastoral et halieutique;
 - Un (01) agent de sécurité ;
 - Une (01) ménagère chargée de la cuisine.
- Les intéressés peuvent

déposer leurs dossiers à l'adresse suivante :

1816, avenue Boueta-Mbongo, Makélékélé (dans l'enceinte du Mbongui Kisito)

Composition du dossier:

- Une lettre manuscrite adressée au Coordonnateur du Projet UE-AS-

- PC ;
- Un Curriculum Vitae ;
 - Copies légalisées des diplômes et attestation de travail ou de stage mentionné sur le CV ;
 - Copie d'acte de naissance légalisée ;
 - Copie de la pièce d'identité;
 - Certificat de nationalité et casier judiciaire ;
 - Numéro d'identification unique (NIU).

Les dossiers sont à déposer au plus tard le 10 Août 2024.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°008/2024/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	12840 du 14/10/2022	Plle(s) 01	Bloc : 108 bis	Section : AF	Superficie : 509,98m ²	SIAFOUMOU	05	MONGO Gorgette
2	9760 du 26/02/2019	Plle(s) 03	Bloc : 29	Section : W	Superficie : 300,00m ²	FOND TIE-TIE	03	MISSENGUE GOMA Jean Cyseal
3	13723 du 24/01/2023	Plle(s) 12	Bloc : 125	Section : ABW	Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	OMBELE NDALA Prisca Estelle
4	13494 du 11/09/2023	Plle(s) : 02	Bloc : 270	Section : ABWI	Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	MFIKIO-NGOULOU Juste Romarick
5	13516 du 18/09/2023	Plle(s) 08	Bloc : 28	Section : ACF	Superficie : 500,00m ²	VINDOULOU	04	OLANDOUMI Jonathan Gilles
6	13926 du 15/05/2024	Plle (s) 08	Bloc : 95	Section L	Superficie : 400,00m ²	OCH (Baguette d'or)	01	KEHOUA NIANGUI Annie Carmelle
7	13665 du 12/12/2023	Plle (s) Domaine	Bloc : /	Section : /	Superficie : 73124,00m ²	SINGA	LOANGO	MUTUELLE LISUNGUI E ² C (EX SNE)
8	10118 du 17/09/2019	Plle (s) 09	Bloc : 19	Section : /	Superficie : 500,00m ²	DIOSSO (Famille TCHIBELO)	LOANGO	TARY Aymar Bienvenu
9	13741 du 05/02/2024	Plle(s) 06	Bloc : 73	Section : ACV1	Superficie : 500,00m ²	Péage MONGO (Fille Tchigangagou Tchiv.	LOANGO	ONGAGNA Brunel Dominique
10	13727 du 25/01/2024	Plle(s) 3, 4 et 5	Bloc : 39 bis	Section : ACV	Superficie : 1200,00m ²	MENGO(Fille Tchigangagou Tchivind.	LOANGO	Les Enfants MOUTSINGA
11	13619 du 14/11/2023	Plle(s) 01 à 10	Bloc : 144	Section : ACW S 1	Superficie : 4000,00m ²	LIAMBOU (Famille TCHINGASSI)	LOANGO	KAPITA ANDELLEY Sosthène Stève
12	13620 du 14/11/2023	Plle (s)01 à 09	Bloc : 76	Section : ACW	Superficie : 3419,33m ²	LIAMBOU	LOANGO	KAPITA ANDELY Sostène Stève
13	13682 du 21/12/2023	Plle (s) 01 à 12	Bloc : 05	Section : /	Superficie : 5900,00m ²	LOUBOU	LOANGO	OBOA née TABAKA Pétronille Blanche Laure
14	13742 du 05/02/2024	Plle (s) 03 bis	Bloc : 107	Section : CF	Superficie : 108,00m ²	MONT-KAMBA	04	NGOUALA Roger
15	13891 du 24/04/2024	Plle(s) 04	Bloc : 77	Section : P	Superficie : 412,18m ²	MVOUMVOU	02	NDINGA OMENGA Charden Hermann Reimer
16	13316 du 21/06/2023	Plle(s)11	Bloc : 12 bis	Section : AL	Superficie : 300,00m ²	LOANDJILI	04	ONTSO NGHANDO Bevene
17	13796 du 28/02/2024	Plle (s) 11	Bloc : 139	Section : AL	Superficie : 331,24m ²	LOANDJILI	04	MABONA Khloé Patricia Maéllys
18	11478 du 27/10/2021	Plle (s) 26	Bloc : 40	Section : V	Superficie : 350,52m ²	TIE-TIE (SAVON)	03	MOUMBOKO MOULOMBO Esther
19	13814 du 07/03/2024	Plle (s) 09	Bloc : 181	Section : AK	Superficie : 714,34m ²	NKOUIKOU	05	Yolande Philomène MAWOUN épouse KAMTE
20	13856 du 03/04/2024	Plle (s) 01-	Bloc : 187	Section : CG	Superficie : 1000,00m ²	KOUFOLI (Famille TCHINIOKA-KOUFOLI)	05	BOUKOUMOU KAMBOU vulierme
21	10734 du 25/11/2020	Plle (s) 05	Bloc : 98 bis	Section : AF	Superficie : 442,51m ²	SIAFOUMOU	05	MAHOUNA Alain
22	13587 du 31/10/2023	Plle (s)07,08,09 et 10	Bloc : 04	Section : ABZ1	Superficie : 2000,00m ²	POINTE-INDIENNE	LOANGO	N'KAYA - TOBI
23	13650 du 04/12/2023	Plle (s)/	Bloc : /	Section : /	Superficie : 853,50m ²	POINTE INDIENNE	LOANGO	PAMBOU BARBARA Christelle
24	13088 du 27/02/2023	Plle(s) 01	Bloc : 103	Section : AR	Superficie : 368,89m ²	VOUNGOU (Marché)	03	LES ENFANTS MAFOULOU
25	8154 du 30/11/2017	Plle (s) 17 ter	Bloc : /	Section : I	Superficie : 507,78m ²	CENTRE VILLE (Vers EX Sidetra)	01	KIKONDA MISSENGUE Jean Pierre
26	13213 du 08/05/2023	Plle (s)262, 264,266, et 267	Bloc : /	Section : H	Superficie : 1600,00m ²	MVOUMVOU (Camp 31 Juillet)	02	CASTANOU née BAKO Habiba
27	11944 du 12/07/2023	Plle (s) 05	Bloc : 37	Section : CF	Superficie : 500,00m ²	MONGO KAMBA	04	MALOUMBI Rita Marcelline
28	13066 du 16/02/2023	Plle (s) 325	Bloc : /	Section : H	Superficie : 663,00m ²	GUENIN Foire	02	PAMBOU Patrick Gatien
29	12838 du 13/10/2022	Plle(s)01bis,2bis et 2	Bloc : 149	Section : CG	Superficie : 1000,60m ²	KOUFOLI (Famille TCHINIOKA KOUFOLI)	05	MOUYA TSIBA Patrick Anouk
30	13711 du 17/01/2024	Plle (s)10	Bloc : 413	section : AX Suite	Superficie : 50000m ²	LOUSSALA	03	EKABA Alexis – EKABA née MIYOUNA Nashie G.S
31	13942 du 28/05/2024	Plle(s) 03	Bloc : 168	section : AL	Superficie: 170,74m ²	LOANDJILI	04	OMOUNDZA Borel Faherty
32	13184 du 17/04/2023	Plle(s) 08	Bloc : 09	section : ACVsuite	Superficie : 400,00m ²	MENGO	LOANGO	OKOUO Jidelfi
33	11052 du 14/04/2021	Plle(s)22 et 23	Bloc : /	section : C	Superficie : 1746,76m ²	Zone Industrielle	02	La succession LOEMBE Maurice Henri Robert
34	13744 du 05/02/2024	Plle(s) 09	Bloc : 83	section : AH	Superficie : 260,00m ²	MAKAYABOU	05	N'ZAOU Celda Paulina
35	13768 du 15/02/2024	Plle(s)09 bis	Bloc : 05 bis	section : AF	Superficie : 250,00m ²	SIAFOUMOU	05	BAIRICKILA MFOUKA Déo Gratias Amen
36	13797 du 29/02/2024	Plle(s) 01	Bloc : 131	section : ABW	Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	NDINGA MOUAMDJIBI NIANGA Chanelle
37	12893 du 03/11/2022	Plle (s) 49 qter	Bloc : 15	section : C	Superficie : 445,10m ²	SONGOLO	02	PEA née EBOUNGOU Sylvie
38	13526 du 28/09/2023	Plle(s)07 et 09	Bloc : 34	section : ACK	Superficie : 750,00m ²	VINDOULOU (Famille LOUSSIMINA)	05	BEMBA née COULIBALY GNIRE Nathalie
39	13368 du 17/07/2023	Plle(s) 06	Bloc : 78	section : ACJ II	Superficie : 500,00m ²	MONGO KAMBA (Famille Loussimina)	04	SAYA Adeline Patricia
40	11756 du 14/03/2022	Plle(s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 33800,00m ²	Village KAND-MBANBI	LOANGO	Association des Anciens Enfants de Troupe du Congo Capitaine Thomas SANKARA)

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau,
Florent MAVOUNGOU

Fait à Pointe-Noire, le 25 Juillet 2024

EMPLOI

Pour un code du travail amélioré

Sous la présidence du ministre d'Etat Firmin Ayessa, ministre de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, les membres de la Commission nationale consultative du travail se sont réunis en session ordinaire le 18 juillet 2024 à Brazzaville. Un avant-projet de loi et deux avant-projets de décret ont nourri leurs échanges.

La vingtaine des membres de la commission, issus du Gouvernement ; des organisations d'employeurs et des travailleurs ont planché sur trois problématiques qui découlent, entre autres, des recommandations de la session du Comité national du dialogue social de janvier 2023 et de la Revue de la sécurité sociale de 2022. Il s'agit de l'harmonisation de l'âge limite d'admission à la retraite des travailleurs relevant du code du travail ; du relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et de l'harmonisation du montant des allocations familiales servies aux travailleurs relevant de ce code. «*Il s'agit, ni plus ni moins, que d'une question d'équité et de justice sociale. Sinon, comment comprendre que l'âge limite d'admission à la retraite soit avancé pour les agents relevant du statut général de la Fonction publique et non pour ceux relevant du code du travail? Sinon, comment comprendre que pendant que*

le code de la famille congolaise prône l'égalité des droits entre tous les enfants congolais qu'il y ait une inégalité en ce qui concerne le montant des allocations familiales servies aux agents relevant du statut général de la fonction publique et celui du personnel relevant du code du travail», s'est interrogé Firmin Ayessa, à l'ouverture de la session. La commission qui a pour objet de donner son avis préalable, d'émettre des avis et de formuler des propositions et résolutions sur la réglementation en matière d'emploi, de travail et de sécurité sociale a adopté avec amendements les trois points à l'ordre du jour. L'avant-projet de loi fixant l'âge limite d'admission à la retraite des travailleurs relevant du code du travail. En rappel, l'âge limite à la Fonction publique est classé comme suit : 70 ans pour la catégorie hors classe, la première (I) est fixée à 65 ans, 63 ans pour la catégorie II dite "intermédiaire" et 60 ans pour la catégorie III.



Le ministre d'Etat Firmin Ayessa

L'avant-projet de décret portant relèvement du montant des allocations familiales, fixé depuis 2008 à 2.000 Fcfa aux travailleurs régis par ce code. Enfin, l'avant-projet de décret fixant le montant du SMIG, qui est à 50.400 Fcfa selon le décret de 2008. Ce montant qui a toujours réduit à néant le pouvoir d'achat des concitoyens. A propos de cette question a fait savoir le directeur général du Travail, Joseph Akondzo Nguimbo, une commission ad hoc a été mise sur pied pour poursuivre les discussions, de sorte à trouver les modalités nécessaires à la mise en œuvre d'une augmentation du SMIG. Tout ce travail va à la fin être consolidé comme la commission l'a d'ailleurs recommandé, pour

que le processus d'approbation de ces avant-projets de décrets et de loi se poursuive au niveau du Gouvernement et éventuellement au niveau du Parlement, a-t-il dit. Le Congo, notre pays, a dit le ministre du travail, est en passe d'intégrer le cercle des pays et institutions de la coalition mondiale pour la justice sociale, initiative chère au directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT). «*Le Gouvernement ne saurait donc traîner aussi longtemps une telle injustice, d'où son inscription dans notre projet d'ordre du jour pour examen en vue de la réparer. Nous pouvons la réparer, nous devons la réparer*», a-t-il insisté.

E.M.-O.

VIE ASSOCIATIVE

La MELON déterminée à développer des projets économiques

La mutuelle des élus locaux du Niari (MELON) qui entend mener, sous l'impulsion de son président Roman Ngakosso, des projets de développement économique, a tenu son assemblée générale en juin dernier, dans le département.

Roman Ngakosso, s'inspirant du thème de l'assemblée générale «*Consolidons nos mains, pour une solidarité saine*», a rassuré les participants de sa volonté de jeter les bases d'un fonctionnement harmonieux de la mutuelle dans une dynamique prônant l'unité, la cohésion et le vivre ensemble entre les filles et les fils du Niari.



Les membres de la mutuelle

Il a présenté les dossiers à traiter à la vingtaine de mutualistes, tout en proposant l'élargissement du champ d'action de la mutuelle par la création des unités de productions. «*Cette année, la mutuelle va créer un champ de maïs d'une superficie de 2 ha dans le district de Louvakou*» a-t-il annoncé. Les points inscrits à l'ordre du jour ont été entre autres, le projet du rapport d'activités mai-décembre 2024 et le projet de budget 2024.

Le rapport d'activités de la période de mai à décembre 2024 a été adopté avec amendement. S'agissant du projet du budget 2024, l'assemblée générale a demandé au bureau exécutif de mettre en place une commission pour rédiger le projet du budget à présenter à la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale a été également réaménagée le bureau exécutif. Il est désormais composé de plusieurs membres, dont Roman Ngakosso réélu président secondé par Lezin Louvouezo à la deuxième vice-présidence chargée de l'administration. Le conseil d'administration est dirigé par Ignace Mafoumbi.

Clôture des travaux, le président reconduit a exprimé sa satisfaction pour le professionnalisme dont ont fait montre les mutualistes tout au long des travaux. Il a réaffirmé son engagement pour le suivi des conclusions et le bon fonctionnement de la mutuelle.

Equateur Denis NGUIMBI

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO vers le Rond point Mess Mixte de Garnison

Immeuble MORIJA 1^{er} étage, Centre ville

B.P : 1431 Tél : 05 736 64 64

République du Congo

ANNONCE LEGALE

«SOCIETE AFRICAINE DE TRANSPORTS»

EN SIGLE «SAT-SARL»

Société à Responsabilité Limitée capital de Francs CFA : 200 000 000

Siège social : Avenue du Havre, Zone Industrielle, Boîte postale 4293

POINTE-NOIRE

REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM : CG-PNR.01-2003-B12-00036

TRANSFERT DES PARTS SOCIALES - MODIFICATION DES ARTICLES 7 & 9 DES STATUTS - MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la «**SOCIETE AFRICAINE DE TRANSPORTS**» en sigle «SAT-SARL» tenue en date à Pointe-Noire du 10 juillet 2024, déposé au rang des minutes de la Notaire soussignée, le **12 juillet 2024**, enregistré à Pointe-Noire, **sous folio 136/15, n° 3418** ; Les associés de ladite société ont entre autres pris les résolutions suivantes

> Transfert des parts sociales suite à la reconnaissance de Monsieur Abdul Nasser TRAD ;

> Modification des articles 7 & 9 des statuts ;

> Mise à jour des statuts ;

> Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Mention modificative a été effectuée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) numéro **CG-PNR-01-2003-B12-00036** par dépôt du Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 19 juillet 2024, conformément à la législation en vigueur sous la formalité numéro **CG-PNR-01-2024-D-00770**

Fait à Pointe-Noire, le 24 juillet 2024

Pour mention et avis

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE,

Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,

vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison,

Immeuble MORIJA 1^{er} étage, Centre ville

B.P. 1431. Tél. 05 736 64 64/05 539 37 46

République du Congo

ANNONCE LEGALE

«SOCIETE CIVILE PARTICULIERE DE GESTION DE VALEURS MOBILIERES»

EN ABREGE «SGV»

Société Civile

Au capital de Francs CFA : Un Million Neuf Cent Cinquante Mille (1 950 000)

Siège social : Boîte postale 1785

POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM : CG-PNR-01-2015-B50-00073

AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL- CONFIRMATION DU GERANT DANS SES FONCTIONS ADOPTION DE LA TENUE DES ASSEMBLEES PAR VISIOCONFERENCE ET AUTRES MOYENS DE COMMUNICATIONS - MODIFICATION SES STATUTS

- Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la «**SOCIETE CIVILE DE GESTION DE VALEURS MOBILIERES**» en abrégé «**SGV**», tenue en date à Pointe-Noire du **18 avril 2024**, déposé au rang des minutes de la Notaire soussignée, le 17 juin 2024, enregistré à Pointe-Noire, **sous folio 112/7, n° 784** ; les résolutions suivantes ont été prises :

> Augmentation de la participation au capital social de la société «**TLC CONGO SA**» ;

> Approbation de l'avenant du pacte d'associés ;

> Confirmation du gérant dans ses fonctions ;

> Adoption de la tenue des Assemblées par visioconférence et autres moyens de communications ;

> Modifications des statuts ;

> Pouvoirs pour formalités.

Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), a été effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le n° **CG-PNR-01-2024-D-00753**, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 23 juillet 2024

Pour mention et avis

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE,

Notaire

SANTE

Le "Mbasu" et le "Mouandza" sont des pathologies dermatologiques!

Plusieurs types de maladies de la peau existent, à l'instar du "Mbasu" et du "Mouandza". Elles ont fait l'objet d'un débat à l'Institut français du Congo (IFC) le jeudi 4 juillet 2024, sous le thème: «Mouandza et Mbasu: entités médicales ou mystiques?». C'était à l'initiative de la Fondation Niosi.

faut aller rencontrer un médecin pour avoir toutes les précisions sur le diagnostic de la maladie. Il y a aussi le zona qu'on appelle Mouandza. Le

C'est la Professeure agrégée en dermatologie Ida Loumingou-Lenga, évoluant au Centre hospitalier et universitaire (CHU)-B qui a animé cette conférence, avec la modération de Josué Ndamba, membre de la fondation Niosi.

Des démonstrations faites ont édifié l'assistance sur le fait que le "Mbasu" est une forme de "Mouandza". Sa description est plus récente que celle du "Mouandza". Le "Mbasu" est une pathologie dermatologique faisant apparaître de galles ou des saignements de la peau de façon accentuée. Le Mouandza et le Mbasu sont des maladies infectieuses qui touchent le derme et l'épiderme. Ce sont des ulcères de la peau. Connues depuis l'antiquité, ces maladies cutanées sont devenues très fréquentes.

Sous d'autres cieux avec les découvertes des traitements, on a pu canaliser ces maladies et mieux les particulariser. Cette distinction n'est pas faite chez nous à cause



La Professeure Loumingou-Lenga à (d) pendant la conférence

de la globalisation de toutes les maladies. Par faute de plusieurs considérations, a regretté la Professeure, les malades perdent du temps et viennent se dépister tardivement, ce qui rend difficile le traitement, voire la guérison. La dermatologue a précisé que le Mbasu et le Mouandza, ce sont des synonymes de maladies connues en Europe. «Malheureusement, quand on dit Mbasu et Mouandza, on fait l'amalgame. Ce sont des maladies de la peau. Quand on a un problème de peau, il

zona a des médicaments, donc il y a des traitements pour ces deux maladies. Je suis présidente de la société de dermatologie du Congo, le message que je peux adresser au public c'est qu'il sache qu'il faut évoluer, parce que la médecine évolue. Avant, on soignait le paludisme avec la nivaquine, après les médicaments ont changé. On ne peut pas dire que c'est le mauvais sort. Il y a un problème dans le raisonnement», a-t-elle exploré.

Philippe BANZ



Avis d'Appel d'Offres Ouvert No. Congo BU_24_RFGS_292031

Objet	Service de location de véhicules au profit de CRS programme de la République du Congo
Date de l'appel d'offres	25 Juillet 2024
Date de clôture	14 aout 2024 à 12h

1.1Introduction

Catholic Relief Services (CRS) est une organisation mondiale d'aide humanitaire et de développement, ayant son siège à Baltimore dans l'Etat de Maryland aux Etats Unis. CRS a réouvert ses bureaux en République du Congo en 2017.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses différents projets et programmes en République du Congo, CRS sollicite régulièrement des prestataires spécialisés pour la location de véhicules. Il est donc envisagé à travers le présent appel d'offres, de sélectionner des prestataires qualifiés pour ce type de services en vue de la conclusion de contrats cadres pour une durée d'un (01) an renouvelable après évaluation. CRS invite les Fournisseurs locaux qualifiés à participer à la présente consultation ouverte en lui soumettant leurs meilleures offres.

Le marché est subdivisé en quatre (4) lots distincts et indivisibles comme suit :

Lot	Intitulé du lot
1	Location véhicules de type Pick-Up Double Cabine 4x4 avec chauffeur pour circulation à Brazzaville ou départ de Brazzaville
2	Location véhicules de type SUV (Prado, BJ ou équivalent) avec chauffeur pour circulation à Brazzaville ou départ de Brazzaville
3	Location véhicules de type Pick-Up Double Cabine 4x4 avec chauffeur pour circulation à Pointe-Noire ou départ de Pointe-Noire
4	Location véhicules de type SUV (Prado, BJ ou équivalent) avec chauffeur pour circulation à Pointe-Noire ou départ de Pointe-Noire

Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en envoyant un mail de demande à l'adresse grace.mouzabakani@crs.org, copie à ginette.ikongo@crs.org et bidcg@crs.org avec objet «Demande de DAO location de véhicules» ou en retirant la version physique contre décharge au Bureau de CRS situé au 4^e étage de l'hôtel ACERAC, Impasse Bayardelle, Centre-Ville, Brazzaville.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE						REPUBLIQUE DU CONGO Unité-Travail-Progress		N°09/2024/MEF/DGID/DEFFD/DIIDPNK BCHPF-PNR-CENTRE INSERTION LEGALE	
Suivant réquisitions reçues par le Chef de bureau de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et réquerants suivants :									
N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES				LIEUX / QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS	
1	22.230 du 25/11/2013	Plle(s) 08	Bloc102	Section M²	Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	BISSILA Florence	
2	30.355 du 12/09/2022	Plle(s) 11 bis et 15	Bloc 86	Section BJ	Superficie 513,75 m²	MPAKA	Arr 06	IBALA née BANZOUZI Charlotte, IBALA KIGNIA NGAMBA D. Exaucée et IBALA D. Monica Lelord	
3	30.667 du 22/03/2023	Plle(s) 01	Bloc 163 bis	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File TCHITOUTA)	Arr 06	NZINGOULA Matilde Alida	
4	31.067 du 31/10/2023	Plle(s) 05	Bloc 69	Section BM	Superficie 485,00 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	MASSAMBA Eleazar Céleste	
5	28.459 du 17/05/2019	Plle(s) 08	Bloc 74	Section J	Superficie 571,99 m²	MPITA	Arr 01	NGONGO Jessica Muriel, NGONGO MOUANKELE Marlène Jennifer, NGONGO Grâce Anne Marie	
6	30.994 du 21/09/2023	Plle(s) 09	Bloc 98	Section BC	Superficie 300,00m²	LOUSSALA	Arr 03	MBEMBA NZOUZI Chérubin Dieudonné	
7	30.438 du 09/11/2022	Plle(s) 10	Bloc 68	Section BX	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File TCHINVASSA)	Arr 06	NZABA Ephrem Joys	
8	26.806 du 09/03/2017	Plle(s) 12	Bloc 301 bis	Section BM	Superficie 468,72 m²	NGOYO (ANCIEN VILLAGE)	Arr 06	BAYAKISSA Charles	
9	31.240 du 16/02/2024	Plle(s) 07	Bloc 101	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File MATOLO)	Arr 06	MC HUNGHU Welcom Gallet	
10	27.940 du 05/07/2018	Plle(s) 03	Bloc 180	Section CD	Superficie 400,00 m²	NANGA	Arr 06	SOULOUKA BAKA BALOUENGA Norbert	
11	31.443 du 19/06/2024	Plle(s) 03, 05 et 06	Bloc 34	Section BT	Superficie 1706,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	MBOUTILA NTOUMI Henoc Jered	
12	28.472 du 29/05/2019	Plle(s) 05	Bloc 28	Section BM	Superficie 219,57 m²	NGOYO (File NGAND NGOYO)	Arr 06	MINSI BEKALA Elise Loane Anouchka et BEKALA BEKA Daniel Jonathan	
13	30.303 du 17/08/2022	Plle(s) 14	Bloc 134	Section BL	Superficie 400,00 m²	NGOYO LA PLAINE (File MBELO)	Arr 06	Mme NZAOU MBOUMBA née TALLOUD-WASIKU-Diane Maryse Clara	
14	30.393 du 10/10/2022	Plle(s) 06	Bloc 89	Section BXA	Superficie 500,00 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	GADZANIA AMBOULOU Arnaud et AMBOULOU ITOUA Ella Renault Stevie	
15	31.363 du 03/05/2024	Plle(s) 05 et 06	Bloc 23	Section BX	Superficie 1000,00 m²	DJENO	Arr 06	N'LANDOU-TCHIBINDAT Leshika Manuely	
16	30.848 du 13/07/2023	Plle(s) 04	Bloc 220	Section NI	Superficie 500,00 m²	DJENO (File TCHIMPANANA)	Arr 06	BIMANGOU Gloria Celeste	
17	30.154 du 29/04/2022	Plle(s) 02	Bloc 34	Section BG Suite	Superficie 400,00 m²	Tchimbambouka-Tchimagni II Mpolo	Arr 06	KAGI-BANZOUZI Yannick	
18	31.175 du 16/01/2024	Plle(s) 31 bis	Bloc 11	Section M²	Superficie 301,76 m²	TCHIMBAMBA (Aéroport)	Arr 01	SOUMANA BOMBOROU Ibrahim	
19	31.430 du 12/06/2024	Plle(s) 04 bis	Bloc 293	Section BS	Superficie 200,00 m²	Tchimbamba Arrêt Colonel(File mandou)	Arr 01	LOUDI Juvel Meryl	
20	18.514 du 03/02/2010	Plle(s) 17	Bloc 109	Section R	Superficie 489,05 m²	Vers GRAND MARCHE	Arr 01	BALOU Anna	
21	31.177 du 16/01/2024	Plle(s) 302	Bloc /	Section E	Superficie 1050,00 m²	CENTRE VILLE	Arr 01	NIANGA NGATSE MBOUALA	
22	31.267 du 08/03/2024	Plle(s) 12	Bloc 06	Section G	Superficie 400,00 m²	MPITA (rue TCHIMPANZOU)	Arr 01	ITSIEME Roch Ghislain	
23	30.865 du 24/07/2023	Plle(s) 14	Bloc 226	Section BL	Superficie 400,00 m²	NGOYO	Arr 06	KIMIA LEMBE Gloria Wilhène Esther, KIMIA Joyce Blaise, KIMIA Karl	
24	31.194 du 23/01/2024	Plle(s) 04	Bloc 264	Section BS	Superficie 200,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	NGANGA BINASSALA Rinnelle Lumière	
25	30.741 du 16/05/2023	Plle(s) 600	Bloc /	Section M	Superficie 453,14 m²	MPITA (ZONE BRASCO)	Arr 01	OBOA née TABAKA Pétronille Blanche Laure	
26	31.365 du 06/05/2024	Plle(s) 09	Bloc 21	Section BM	Superficie 492,00 m²	NGOYO (File TCHINVASSA)	Arr 06	MATALI Pierre	
27	31.307 du 03/04/2024	Plle(s) 01 bis	Bloc 63	Section M²	Superficie 360,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	NTSONATH-NZABA MOUNAMOU Alban Perrin	
28	31.234 du 14/02/2024	Plle(s) 02 ter	Bloc 70	Section M²	Superficie 500,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	DEBY GASSAYE	
29	31.327 du 16/04/2024	Plle(s) 02	Bloc 70	Section M²	Superficie 406,15 m²	TCHIMBAMBA (vers la rose croix)	Arr 01	MIATABOUNA Enoch	
30	31.292 du 22/03/2024	Plle(s) 218	Bloc /	Section D	Superficie 756,25 m²	CENTRE VILLE	Arr 01	LETEMBET-IPPET Appolinaire André	
31	31.031 du 12/10/2023	Plle(s) 01 et 03	Bloc 05	Section CD	Superficie 897,05 m²	Nangazzone Mpaka-Marie»(Domaine Mahoungou E.)	Arr 06	Enfants GANGA Bemba (GANGA E. Suzanne), GANGA Nkalu Jean-Robert, GANGA kimia Céline et GANGA Kembe Emmanuel)	
32	30.033 du 17/02/2022	Plle(s) 08	Bloc 52	Section BXA	Superficie 500,00 m²	COTE-MATEVE (File TCHILINDOU)	Arr 06	OSSEBI Momiche Princicia	
33	31.078 du 09/11/2023	Plle(s) 07	Bloc 06	Section BX	Superficie 717,50 m²	NGOYO (File TCHINVASSA)	Arr 06	MABOUNDA Franck	
34	30.188 du 25/05/2022	Plle(s) 03	Bloc 23	Section CD5 3ème Tr	Superficie 400,00 m²	NANGA	Arr 06	MOUKENGUE Belinda Jacnelie	
35	31.319 du 12/04/2024	Plle(s) 06 ter	Bloc 33	Section BP	Superficie 151,65 m²	MPITA	Arr 01	ONA MATHIS Phonsia Dominique Keme	
36	29.720 du 21/06/2021	Plle(s) 11 bis	Bloc 46	Section M²	Superficie 220,42 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	ITSOUHOU MBADINGA	
37	31.323 du 12/04/2024	Plle(s) 08	Bloc 109	Section BR	Superficie 410,78 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	NTI-MPOUABOU Larissa Théodora	
38	31.010 du 02/10/2023	Plle(s) 843 bis	Bloc /	Section M	Superficie 667,34 m²	SOCOPRISE	Arr 01	ESSAMI PEREIRA Samuel Ray, ESSAMI PEREIRA Anne Zoé et ESSAMI PEREIRA Grâce Dominique	
39	31.013 du 03/10/2023	Plle(s) 03	Bloc 08	Section BXA	Superficie 500,00 m²	COTE MATEVE (FLLE TCHILINDOU)	Arr 06	BABAKA BINA Myra Colombe	
40	29.868 du 22/09/2021	Plle(s) 09 et 10	Bloc 161	Section BM	Superficie 1000,00 m²	NGOYO (File MATOLO)	Arr 06	MOANDA Giovanni Battista et MOANDA née ETOKA-BEKA Mandingha kosso	
Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevables. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).									
								Le chef de bureau Yvon Faustin Magloire OKEMBA	
								Fait à Pointe-Noire , le 24 Juillet 2024	

VIE ASSOCIATIVE

L'association Aboualo a commémoré ses cinq ans d'existence

L'ambiance, le mouvement, le rythme et la cadence, donc le tao-tao, étaient au rendez-vous, à l'occasion de la cérémonie marquant le 5e anniversaire de l'association à caractère culturel Aboualo, couplée à sa sortie officielle. C'était, le 27 juillet au stade CARA à Brazzaville, en présence d'Henri Bouka, président de la Cour suprême, de Théodore Ikemo, député de la circonscription électorale de Tokou, un district du département de la Cuvette, ainsi que de nombreux invités et notamment des ressortissants de la contrée et des férus de la culture.

Après l'observation d'une minute de silence en mémoire des fondateurs, cofondateurs et membres de l'association décédés, s'en est suivi le mot de la vice-présidente, Mme Mahoungou née Matali Théodrine. Elle a remercié ceux qui les sou-

tiennent: "Aboualo est une danse traditionnelle créée par nos ancêtres au village. Mais à Brazzaville, les gens se retrouvaient occasionnellement. Cependant, ceux qui revenaient du village se retrouvaient pendant les veillées pour jouer au tam-tam et danser. Au fil



Dans la joie et l'allégresse, les membres l'association Aboualo...

du temps, certains anciens sont décédés, ceux qui sont restés devenaient fatigués et les membres d'Aboualo se retrouvaient désormais occasionnellement. Cela nous faisait très mal de voir les autres

mais aussi de nous organiser, en mettant en valeur les danses de la localité, héritage culturel et ancestral des aïeux. L'association est enregistrée au ministère de l'Intérieur, depuis le 12 février 2020; elle dispose d'un compte bancaire à la Banque postale et son siège est à Ouenzé, au numéro 99 de la rue Loubomo".

De l'historique de l'association Aboualo, Roger

ga, par maman Egoumbaboye. Après avoir fait la ronde de plusieurs villages, elle est arrivée à Tango, puis s'est rendue à Ikou son village natal qui était devenu son fief..."

La présidente de l'association, Henriette Nguiya a, pour sa part, souligné qu'Aboualo, qui n'est autre que la déformation du mot "Avalon", une marque de cigarette très prisée par les jeunes à l'époque, est une association culturelle, d'entraide et de solidarité à but non lucratif. Elle a lancé un appel à tous ceux qui veulent l'intégrer de venir pour honorer la culture congolaise et africaine. "Bien que la plupart des membres soient du département de la Cuvette, mais elle reste ouverte à tous les fils et filles du pays, quelque soit leur origine ethnique", a-t-elle affirmé.

L'association Aboualo qui a pour devise: "Eken-ga-Eboua-Ekoni", dispose d'un bureau exécutif de huit membres dont la présidente est Henriette Nguiya, et la vice-présidente Mahoungou née Matali Théodrine.

Alain-Patrick MASSAMBA

CINEMA

La construction du chemin de fer Congo océan une histoire tragique

La projection du film intitulé: «Congo-Océan un chemin de fer de sang» sur la construction du chemin de fer Congo océan (CFCO) a eu lieu pour la première fois à Brazzaville et au Congo, dans la salle Canal Olympia à Poto-Poto, mercredi 10 juillet 2024. Cette date de projection a coïncidé avec celle de l'inauguration du CFCO, le 10 juillet 1934. Ce film réalisé par la française Catherine Bernstein, avec la contribution du cinéaste congolais Tall Boukambou, a fait découvrir une histoire tragique, qui jusque-là n'était restée qu'au niveau de l'oralité. Le CFCO est à la fois une histoire congolaise, centrafricaine, tchadienne et aussi chinoise.

film est très bien venu, il nous donne la vraie version de la construction du chemin de fer dans notre pays et de notre histoire ».

Pour le cinéaste Tall Boukambou, "ce film a été réalisé pour valoriser aussi nos archives. Depuis 2018, on fait le travail de restaurer et de valoriser des archives écrites, vidéos et photos, afin que les gens connaissent leur histoire,

Des vies humaines ont été sacrifiées pour réaliser ce projet de la colonisation française, le CFCO. Les images projetées montrent que c'est à la base des mains nues des Congolais, des Africains des colonies françaises de l'Afrique centrale et des Chinois, sans machines, qu'à été construit le chemin de fer, dont les travaux avaient démarré en 1921, avec la société Batignolles. Les manœuvres recrutés avaient du mal à bien saisir les messages des contremaîtres français à cause de la non connaissance de leur langue. C'était un travail de forçat pour ces Africains. Les tunnels de la forêt du Mayombe avaient fait beaucoup de morts pour creuser les montagnes de pierre. Selon les témoignages diffusés dans le film, ce chemin de fer a laissé des souvenirs amers et tristes. Quelques spectateurs ont bien apprécié cette œuvre cinématographique pour connaître et faire connaître l'histoire du chemin de fer Congo Océan en suggérant aux pouvoirs publics de construire un monument, une stèle ou des musées en mémoire de ceux qui ont péri pour le construire.

Sébastien Kamba, le premier cinéaste congolais a donné son appréciation après le visionnage du film. «C'est un grand film à plusieurs niveaux, d'abord ceux qui ont eu l'idée de réaliser ce film. Le deuxième niveau, c'est l'engagement qu'ils ont eu, avec la richesse de la documentation. Ils ont été assez solides, parce qu'il a fallu beaucoup de temps pour avoir cette documentation et convaincre les personnes qui détenaient toute cette richesse en image. Ce film est fort par rapport à toutes les images d'archives. Je pense que nos autorités devraient faire un effort pour mettre en place un monument en mémoire de ceux qui sont morts. On ne peut pas oublier les parents qui sont morts dans ce gigantesque exploit ».

Maxime Ndébeka, ancien ministre de la culture, un des spectateurs s'est



Deux spectateurs avec Tall Boukambou devant l'affiche du film

exprimé: «Ce film est bouleversant et édifiant. C'est la culture, il faut la donner surtout à notre jeunesse. On ne connaît pas notre pays, notre peuple et notre histoire. Il faut que ce film soit projeté dans beaucoup de milieux. En regardant le film on se regarde aussi ». Alphonse Mafoua, historien de Brazzaville, a donné son avis: «C'est très révoltant et c'est choquant. On n'a jamais vu ce film et on n'a jamais eu la chance de voir les images de cette histoire de la construction du chemin de fer Congo Océan. C'est dommage qu'on ait encore des rues qui portent des noms de ces bourreaux qui ont maltraité nos parents et qui les ont fait tuer gratuitement pour ce chemin de fer. Pourtant, à cette époque-là, le monde avait des machines qu'on pouvait utiliser pour les travaux de construction. On a utilisé l'homme noir comme une machine. Le niveau était trop élevé de ramener l'homme noir à une bête. Nos morts doivent être immortalisés par un monument ; plus de 25 mille morts ! Ce chemin de fer était construit par tout le monde. Il n'appartient pas à une communauté. Dans ce film, on a diffusé les points de vue des humanistes français, comment ils réagissaient à cette époque. Ce

découvrent leur patrimoine riche, malheureusement méconnu. Au regard des réactions des spectateurs, je pense que les Congolais s'intéressent de leur histoire et ils ont besoin de redécouvrir la mémoire de leurs aïeux. Ils veulent vaillamment honorer leurs ancêtres et, certainement, de parler de débaptiser certains quartiers et certaines rues du Congo. Malheureusement, je pense que nos historiens n'ont pas fait suffisamment du travail. Est-ce qu'ils avaient tous les outils ? Je ne pense pas, puisque nous-mêmes nous avons dû négocier pendant des années pour pouvoir accéder à toutes ces archives. Aujourd'hui, nous mettons ces outils à la disposition du grand public, les chercheurs, les historiens, les étudiants et peut être les autres qui prendront la relève. Il faut que chaque pan de notre histoire soit étudié et valorisé pour qu'on puisse construire une nation solidaire et une véritable cohésion nationale. Je dirais qu'il est temps que les Congolais recouvrent leur mémoire. Elle est utile pour notre salut à tous. Il faut que ce film soit vu partout à travers le pays».

Philippe BANZ



... ont exhibés les pas de danse à l'occasion des cinq ans de leur association et de sa sortie officielle

s'organiser".

En janvier 2019, a-t-elle relevé, "nous avons décidé de nous retrouver pour faire revivre la danse,

Edouard Pougui, historien, a rappelé entre autres qu'"elle est partie de la grande forêt, dans un village appelé Olan-

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO

vers le Rond point Mess Mixte de Garnison

Immeuble MORIJA 1 er étage, Centre ville

B.P. 1431 Tél : 05 736 64 64/05 539 37 46 République du Congo

INSERTION LEGALE

«TRANSPORTATION & LOGISTIC CONSULTING CONGO»

En sigle «TLC CONGO SA»

Société Anonyme avec Administrateur Général

Capital social de Francs CFA : Dix Millions (10 000 000)

Siège social : Immeuble Elisabeth, 1er étage, quartier Ndjini

3 Place Rond Point du Port, Boîte postale 1785

Pointe-Noire

République du Congo

RCCM : CG-PNR-01-2007-B14-00004

CESSIONS D' ACTIONS - NOUVELLE REPARTITION

DU CAPITAL SOCIAL

ADOPTION DE LA TENUE DES ASSEMBLEES PAR

VISIOCONFERENCE ET AUTRES MOYENS DE

COMMUNICATIONS -MODIFICATIONS DES STATUTS

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «TRANSPORTATION & LOGISTIC CONSULTING CONGO» en sigle «TLC CONGO SA» en date à Pointe-Noire du 18 avril 2024, déposé au rang des minutes de la Notaire soussignée, le 17 juin 2024, enregistré à Pointe-Noire sous folio 112/3 n°780, les actionnaires de ladite société ont pris les résolutions suivantes

- Cession d'actions ;
- Nouvelle répartition du capital social ;
- Approbation de l'Avenant 1 au pacte d'actionnaires ;
- Adoption de la tenue des assemblées par visioconférence et autres moyens de communications ;
- Modification des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

Mention modificative effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, par dépôt dudit Procès-verbal sous le numéro CG-PNR-01-2024-D-00625, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 19 juillet 2024

Pour mention et avis

Maître Christelle Elianne BOUANGA-GNANGAISE-Notaire

JEUX OLYMPIQUES-PARIS 2024

Ruée vers les médailles

Les Jeux Olympiques (27 juillet-11 août 2024) battent leur plein dans la capitale française où le pays hôte a offert au monde une cérémonie d'ouverture hors stade unique (Lire l'article sur notre site web). Rame-ner une des 5084 médailles confectionnées pour l'oc-casion, notamment la plus belle des médailles, est l'objectif des 10500 athlètes représentant 206 pays qui concourent dans 47 disci-plines.

En Afrique, les regards sont tournés vers les athlètes par-tis représenter le continent. Au bout d'une semaine (les compétitions ont commencé deux jours avant l'ouverture des Jeux), leur bilan est en-core maigre. Mais l'Afrique ne désespère pas. Ses spor-tifs font souvent des ravages en athlétisme durant la deu-xième semaine des Jeux Olympiques. Ils ont remporté la majorité de leurs médailles olympiques dans cette disci-pline reine des Jeux.

Rendez-vous est donc pris ce vendredi 2 août avec le début des épreuves d'athlé-tisme. Nul doute que l'Afrique aura son mot à dire. Et comme d'habitude, on s'at-tend que les Kenyans et les Ethiopiens fassent une belle moisson dans les courses de fond et de demi-fond, et



Plus de 100 médailles ont été déjà remportées par des athlètes de plu-sieurs disciplines

que les Sud-Africains, Ma-rocaïns, Egyptiens et autres Algériens tirent leur épingle du jeu. Il n'est pas exclu également de voir quelques sprinteurs et spécialistes des concours accéder aux po-diums, car ils sont une bonne poignée à réaliser des chro-nos et des bonds (à l'image du triple-sauteur burkinabè Fabrice Zongo) de grande valeur. Il en est de même en natation, une discipline où excellent les Sud-Africains et les Tunisiens, et en taekwon-do avec l'Ivoirien Cheik Cis-sé, champion olympique en 2016 à Rio de Janeiro. Les spécialistes tablent sur une hausse de 20% de médailles à remporter, soit 50 médailles de plus par rapport aux Jeux de Tokyo 2020 -disputés en 2021- où la moisson africaine avait

chuté à 37 médailles, soit 8 de moins qu'à Rio (45 mé-dailles, le plus grand total de breloques raflés par les ath-lètes du continent au cours d'une édition des JO dont 10 en Or).

A en croire le président de l'Association des Comi-tés nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), l'Algé-rien Mustapha Berraf, et même celui de la Confédéra-tion africaine d'athlétisme (CAA), le Camerounais Ha-mad Kalkaba Malboun, at-teindre de nouveau le seuil de 45 médailles comme en 2016 semble être un objec-tif réalisable. Les athlètes africains possèderaient les moyens humains et les potentiels pour réussir ce challenge. On attend de voir.

Jean ZENGABIO

TENNIS/ITF M25 DE BRAZZAVILLE

Des professionnels à l'honneur

56 athlètes professionnels venus de 25 nations re-présentant quatre conti-nents (Afrique, Europe, Asie et Amérique), participent, du 29 juillet au 11 août 2024 à Brazzaville, au tournoi "ITF M25", un tournoi Seniors mas-culin faisant partie du circuit ITF World Tennis Tour.

Prélude à cette compétition, le directeur du tournoi et de l'Aca-démie de Brazzaville, Hugues Henri Ngouélondélé, a co-ani-mé une conférence de presse, le 28 juillet, en compagnie de Roger Obesse, vice-président de la FECOTEN (Fédération congolaise de tennis), et Papa Bonheur Boniface, directeur adjoint du tournoi.

Ce tournoi en est à sa deu-xième édition. Organisé par l'Académie de Tennis de Bra-zzaville, en partenariat avec la Fédération congolaise de ten-nis, sous la supervision de la Fédération internationale de Tennis, il promet des matchs passionnants.

L'Académie de Tennis de Brazzaville a mis un point d'honneur à fournir des équi-pements de qualité, à pro-mouvoir les athlètes locaux et internationaux, et à créer un environnement propice au succès de ce tournoi.

Le Pôle Tennis, à côté du stade Alphonse Massamba-Débat, accueille cet événement en deux temps, d'abord du 29



Papa Bonheur Boniface, Hugues Henri Ngouélondélé et Roger Obesse.

juillet au 4 août pour la pre-mière semaine, et du 5 au 11 août, pour la seconde. Le tour-noi offre une dotation totale de 25 000 dollars, dont 3 600 dollars pour le champion, et 2.120 dollars pour le finaliste. Chaque édition ITF World Tennis Tour est une oppor-tunité d'élever le niveau de l'Académie de Tennis de Bra-zzaville. «Des compétitions internationales, des joueurs ambitieux et un haut niveau de jeu positionnent notre club comme un centre d'excellence en Afrique. Ce positionnement est indispensable non seule-ment pour organiser des tour-nois encore plus prestigieux, mais aussi pour offrir un spec-tacle sportif de premier ordre, suscitant ainsi un engouement national incroyable pour le tennis. Le Congo commence à intéresser les joueurs du monde entier. Sur notre tour-

noi M25, 427 personnes ont voulu participer à ce tournoi pour 60 places», a précisé Hugues Henri Ngouélondélé. Quatre Congolais défendent les couleurs nationales. «Ces joueurs se sont mieux prépa-rés et entraînés pendant des mois. Je pense qu'ils sont prêts et ont le niveau requis pour compétitionner. Tout est prêt pour que la fête soit belle. Je compte sur le public congolais pour venir nous encourager et soutenir pendant les deux se-maines de compétition», a-t-il indiqué.

«Ces quatre 4 joueurs Congo-lais sont les meilleurs dans le classement national. Par-mi eux, deux reviennent de Botswana où ils ont participé à la coupe Davis, zone Afrique », a déclaré Roger Obesse.

Cyr Armel YABBAT-NGO

FAUNE

Un présumé trafiquant placé à la maison d'arrêt

Agé de plus de 35 ans, un présumé délinquant fau-nique a été présenté le 26 juillet 2024 au procureur de la République près le Tribu-nal de Grande Instance de Brazzaville. Il a été placé à la maison d'arrêt, en attendant l'ouverture de son procès.

L'individu, de nationalité R.D.Congolaise, a été in-terpellé par les éléments de la Police puis remis aux agents des Eaux et forêts, le 17 juillet dernier au village Mbouambé-Léfini, dans le dis-trict de Ngabé (Département du Pool). Il a été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation des sabots et poils de la queue d'un éléphant. Interrogé sur la provenance de ces produits, il a conduit les policiers et les éco-gardes sur le lieu où l'éléphant avait été abattu, précisément dans la forêt du village Imbou-lou où une carcasse d'éléphant a été découverte.

Le présumé délinquant fau-nique est poursuivi pour pré-somption d'abattage, détention, circulation et tentative de com-mercialisation des trophées d'éléphant, espèce animale intégralement protégée par la loi congolaise. Les enquêtes à propos révèlent également la découverte d'une douille de munitions d'arme de guerre au domicile de ce sujet RD Congo à l'issue d'une perquisition. Le présumé délinquant avait été



Le présumé trafiquant avec son butin

déjà interpellé, une fois, par les éco-gardes dans la réserve na-turelle de «Lesio-Luna».

Le Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune Sauvage (PALF), en collaboration avec les autorités compétentes, a apporté son appui technique à cet effet.

L'individu a été présenté au procureur de la République et répondra de ses actes. Il en-court des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme avec de fortes amendes dont le plafond est de cinq mil-lions de francs CFA conformé-ment à la loi n°37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées.

Le Gouvernement et les ac-teurs de la conservation ne cessent de marteler que l'abat-tage et le trafic de produits de faune sauvage sont causes

de l'extinction des espèces fauniques dans le monde. Le Congo, très engagé à protéger ses espèces animales, surtout celles en voie de disparition, sanctionne vigoureusement tous ceux qui entravent la loi en matière de protection de la faune sauvage. Dans ce sens, un grand travail est réguliè-rement accompli par les autori-tés.

La loi n°37-2008 sur la faune et les aires protégées dispose en son article 27: «L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement inter-dits; sauf dérogation spéciale de l'administration des Eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique», V.M.



AVIS D'APPEL D'OFFRES

Projet CFRAD-ICC (Réhabilitation du Centre de Formation et de Recherche en Art Drama-tique), Brazzaville, République du Congo

Travaux de démolition (lot 1) et d'aménagement extérieur (lot 2) du site du CFRAD, Brazzaville, République du Congo

Synthèse de l'appel d'offres

Pays	République du Congo
Ville	Brazzaville
Projet	CFRAD-ICC
Financement	Ambassade de France en République du Congo
Bénéficiaire	Ministère de l'Industrie Culturelle, Touristique, Artistique et-des Loisirs (MICTAL) – Rép. du Congo
Mise en œuvre	Expertise France
Nature du marché	Travaux
Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
Législation	Française
Date de clôture	21 août à 13h Paris/12h Brazzaville

Documents du marché (DCE) à télécharger sur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvanced-Search&AllCons&id=2597733&orgAcronyme=s2d>

Dans le cadre de la dématérialisation des achats, Expertise France lance cet appel d'offres via la Plateforme des Achats de l'Etat « PLACE ».

Pour soumissionner à cet appel à projet :

- Cliquer sur le lien ci-dessus pour inscrire votre entreprise sur la plateforme, en renseignant toutes les informations demandées (cliquer sur le bouton se connecter en haut de l'écran à votre droite, ensuite cliquer sur m'inscrire) ;

- Télécharger le dossier de consultation. Pour toutes demandes d'assistance, prière de contacter, tous les jours ouvrés de 10h00 à 19h00 heure de Paris : 00 33 9 72 37 01 30

ANNONCES



AVIS DE MARCHÉ

PROJET N° : NDICI-AFRICA/2022/438-737

MARCHÉ N° : COG1018PROFPO – CO – 01082024 - TRAVAUX TSIEMÉ ET DJOUÉ

INTITULE DU MARCHÉ : Travaux d'extension/restructuration des Commissariats Centraux de Police de LA TSIEME (LOT 1) et de DJOUE (LOT 2) en République du Congo, Brazzaville.



PROCEDURE : OUVERTE LOCALE

INTITULÉ DU PROJET : PROGRAMME D'APPUI A LA PROFESSIONNALISATION DE LA POLICE CONGOLAISE ET A LA MISE EN PLACE DE COMMISSARIATS PILOTES. **POLICE+ FINANCÉ PAR L'UNION EUROPEENNE**

POUVOIR ADJUDICATEUR : CIVIPOL. 9 rue Notre Dame des Victoires Paris 75002 France et Brazzaville centre, quartier Camp Clairon, Bâtiment A, Résidence STELA, 2^e étage, Appartement n° A10D – Tel : (+242) 04.461.64.27.

Description du marché : le marché a pour objet des travaux d'extension et de restructuration des Commissariats Centraux de Police de LA TSIEME et de DJOUE en République du Congo, Brazzaville.

Date limite de soumission : 02 octobre 2024

Validité des offres : les offres sont valables pendant une période de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date prévue de commencement des travaux : 15 jours après la signature du contrat

Durée maximale des travaux : 12 mois

Langue du marché et des offres : français

Nombre et intitulés des lots :

La procédure d'appel d'offres est fractionnée en lots :

Numéro de lot	Description du lot
1	Travaux d'extension/restructuration du Commissariat Central de Police de LA TSIEME
2	Travaux d'extension/restructuration du Commissariat Central de DJOUE

Les soumissionnaires peuvent proposer des offres pour un ou les deux lots, chaque lot étant indivisible et formant un marché distinct. Les offres partielles ne sont pas acceptées. En cas de succès sur plusieurs lots, un marché global peut être conclu, incluant les rabais proposés. L'attribution se fait lot par lot, mais une solution globale avantageuse peut être choisie par CIVIPOL en fonction des rabais consentis.

REUNION D'INFORMATION ET/OU VISITE DE SITE : pour chaque lot, une visite obligatoire de site sera organisée entre le 28 août 2024 et le 10 septembre 2024. Les bénéficiaires de la visite devront obligatoirement être annoncés par CIVIPOL auprès de la Police Nationale. Tous les soumissionnaires recevront, pour attester de leur participation, un certificat de visite de site.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

Capacité économique et financière minimale du candidat :

1. Capacité financière : le soumissionnaire doit avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins 500 000 EUR HT, en cas de soumission pour un lot, au cours des trois dernières années, et de 1 000 000 EUR HT en cas de soumission pour deux lots, avec des justificatifs tels que des bilans financiers certifiés.

2. Capacité technique et professionnelle : le soumissionnaire doit avoir réalisé au moins deux projets similaires en nature, montant, et complexité aux travaux proposés, au cours des trois dernières années, et fournir des certificats de bonne exécution des travaux délivrés par le maître d'ouvrage.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : le seul critère d'attribution sera le prix : l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre conforme aux exigences techniques dont le prix est le plus bas.

Les offres devront être libellées en euros.

GARANTIE DE BONNE EXECUTION : l'attributaire devra fournir une garantie de bonne exécution équivalente à 10 % de la valeur du marché dans les 15 jours suivant la réception du contrat signé par CIVIPOL. En cas de non-respect de ce délai, le contrat sera annulé.

SOUMETTRE UNE OFFRE. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Le dossier d'appel d'offres est disponible sur demande aux adresses électroniques suivantes : angulo.m@civipol.fr et herve.lepennec@experts.civipol.fr. Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de travaux inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.



EDUCATION

TotalEnergies EP Congo a honoré les meilleurs élèves de l'école primaire de Djeno

Après neuf mois de dur labeur, de formation, de stress, les élèves de l'école primaire de Djeno, à Pointe-Noire, ont reçu de la société pétrolière TotalEnergies EP Congo des kits scolaires et divers autres cadeaux. C'était au cours d'une cérémonie d'émulation qui a connu la participation du directeur départemental de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation de Pointe-Noire, Frédéric César Bayonne. La présence du personnel éducatif de cette école, de la délégation de TotalEnergies EP Congo ainsi que des parents d'élèves a rehaussé l'éclat de cette cérémonie qui s'est déroulée le vendredi 19 juillet dernier dans l'arrondissement 6 Ngoyo.

L'éducation est le socle du développement durable et la clé d'un avenir meilleur. C'est ainsi que TotalEnergies définit sa philosophie avec des axes principaux dont l'éducation et l'insertion des jeunes. Elle s'engage à toujours œuvrer dans l'accompagnement des acteurs locaux. Tout en veillant à ce que leurs activités créent de la valeur et soutiennent le développement socio-économique et culturel des communautés riveraines. En remettant des kits aux cinq meilleurs élèves de chaque classe, TotalEnergies maintient un lien fort avec les communautés locales et surtout, celle de Djeno, avec laquelle elle privilégie un dialogue permanent. En prenant la parole au nom des élèves, Jonathan

N'Tadi a remercié la société TotalEnergies EP Congo pour son geste louable vis-à-vis d'eux. Car ces kits aideront à atteindre leurs objectifs de l'année scolaire prochaine 2024-2025. « Cette bonne initiative venant de votre société est, pour nous, davantage au sein de notre école. Soyez-en sûrs que ce présent ne laissera jamais indifférents nos parents », a-t-il dit. De son côté, le Secrétaire Général de TotalEnergies EP Congo, Gatien Dzebas, a précisé aux élèves que les kits scolaires qu'ils ont reçus ne sont pas seulement des outils pour leurs études, mais également des symboles d'engagement de TotalEnergies EP Congo. « Vous avez bien travaillé tout au long de l'année scolaire 2023-2024. Maintenez cet élan, travaillez



Gatien Dzebas

dur, persévérez dans vos efforts et rappelez-vous que l'éducation est la clé de votre avenir. Vous êtes des leaders et les bâtisseurs du Congo et nous croyons en vous. Nous espérons qu'ensemble, nous allons continuer à conjuguer nos efforts pour faire plus encore dans l'accompagnement des enfants de nos communautés, afin d'en faire des adultes équilibrés demain », a soutenu le secrétaire général de TotalEnergies EP Congo. Il a encouragé le personnel enseignant à continuer de transmettre les valeurs essentielles aux enfants. Ces kits scolaires contribueront à améliorer les conditions d'apprentissage

des enfants et à leur inculquer la culture de l'excellence dont le pays a besoin. Pour sa part, Aurélien Kaya, représentant de l'administrateur-maire de Ngoyo, a exprimé sa gratitude aux enseignants, qui sont de véritables piliers du système éducatif. Car ils jouent un grand rôle dans la formation des générations futures. Il a également remercié la société TotalEnergies EP Congo pour l'engagement exemplaire envers la communauté de Ngoyo. « Leur implication dans l'amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et d'apprentissage dans cette école est un témoignage



Les cinq meilleurs élèves de l'établissement



Les officiels

éclatant de leur responsabilité sociale. Grâce à leurs efforts, ils sont plus sains et plus sûrs, propices à leur épanouissement et à leur harmonie », a-t-il déclaré. Les meilleurs élèves, du

CP1 au CM2, ont reçu des kits selon leur moyenne et leur rang. Le meilleur élève de l'établissement est dans la classe de CM1, Juveldie Wakebamio, avec 9,41 de moyenne.